

**ROXY**  
FINE CUT  
Pour ceux qui roulent leurs cigarettes

**S'IL S'AGIT DE VOS YEUX!**  
**TAIT-FAVREAU**  
Optométriste  
265 RUE SAINT-CATHERINE EST  
Tél. 1-1000  
LA PLUS GRANDE INSTITUTION D'OPTIQUE AU CANADA

VOL. XXXII — No 2      Temps probable: beau et un peu plus chaud      MONTREAL, JEUDI 5 AVRIL      Minimum hier: 24 — Maximum hier: 34      PRI... SOUS

## Vente forcée des propriétés après deux ans d'arrérage de taxes QUEBEC ET LA LOI DES DEBOUCHES COMMERCIAUX

### Le seul moyen d'aider les municipalités

L'hon. M. Taschereau fait écho à une déclaration de M. Alfred Legault  
**La perception des taxes**  
Montréal veut se faire exempter des conséquences de cette loi  
**Situation inquiétante**

Quebec, 4. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Le comité des bills publics a commencé ce matin l'étude du projet de loi de l'hon. L. A. Taschereau pour forcer les municipalités à percevoir leurs taxes.

Le premier-ministre a ainsi expliqué son but: "La situation dans la province de Québec est inquiétante. M. Alfred Legault a déclaré à Montréal que la métropole sera en faillite d'ici six mois si l'on ne vient à son aide de quelque façon. C'est peut-être exagéré, mais sûrement la situation est grave. L'administration municipale fait ses paiements avec difficulté, et, sans l'aide des banques, elle aura peine à payer les employés du Service des incendies et de la Police."

A Québec même, a ajouté M. Taschereau, la situation n'est pas moins inquiétante. On serait surpris si l'on faisait actuellement une enquête. Dans le passé, trop de conseillers municipaux ont usé de leur influence pour retarder le paiement de taxes. C'est bien humain, mais il faut faire cesser cet état de choses. A moins que l'on ne veuille pas que les taxes soient payées, il faudra que ce projet de loi soit voté.

"Nous voulons qu'en 1935, toute personne qui n'aura pas payé ses taxes depuis deux ans voit sa propriété vendue par le shérif à moins qu'un juge, pour valables et bonnes raisons, ne lui accorde un délai d'un an. Ensuite, le juge pourra capitaliser les arrérages, qui seront payables par versements mensuels ou annuels. Dans le cas d'une ville qui aurait un système particulier et efficace pour le paiement des taxes, la Commission municipale pourra l'exempter des conséquences de cette loi."

D'après l'hon. T.-D. Bouchard, secrétaire-trésorier de l'Union des municipalités, maire de St-Hyacinthe et président de l'Assemblée législative, les villes qui prennent les moyens de percevoir leurs taxes ne devraient pas tomber sous le coup de cette loi. A St-Hyacinthe, les arrérages sont réclamés dans les 20 jours qui suivent la date de l'échéance.

M. Maurice Duplessis a protesté contre cette loi, et M. Charles Laurendeau a demandé que la ville de Montréal n'y soit pas assujettie. Le bill sera de nouveau étudié demain matin.

### La police tient 2 des complices de Dillinger

Elle a vidé deux repaires de la bande meurtrière et trouvé de nouvelles pistes  
**Une trouvaille**  
Saint-Paul, Minnesota, 4. (P.A.). — Le gouvernement américain a remporté aujourd'hui un nouveau succès dans sa poursuite de la bande meurtrière de John Dillinger. Elle a vidé deux de ses repaires et réussi à capturer une complice, une femme aux cheveux roux, et à blesser un des membres de la bande.

La police a trouvé sur la personne de la femme, une somme de \$1,500, en billets de banque qui proviendraient du "hold-up" de la banque de Mason City, Iowa. Le bandit blessé et capturé ensuite a donné son nom William Greene. On n'est pas encore plus prêt de Dillinger et de son lieutenant Hamilton, mais on est satisfait d'avoir trouvé deux nouveaux repaires de la bande, où l'on a encoffré des empreintes digitales de Dillinger, une cotte-de-mailles et plusieurs revolvers avec munitions.

Le gouvernement provincial ne donnera suite à cette loi que présente le ministre fédéral de l'agriculture que s'il a raison de croire qu'il y a de l'intérêt national, déclare l'hon. M. Taschereau

### NOTRE INDUSTRIE LAITIÈRE

Le premier-ministre ne veut pas que la province de Québec devienne le "dumping ground" des produits laitiers des autres provinces de la confédération

### PREROGATIVES PROVINCIALES

Quebec, 4. (Du correspondant parlementaire du Canada). — L'hon. R. B. Bennett a fait parvenir à l'hon. L.-A. Taschereau le texte de son projet de loi relatif à l'Office des débouchés commerciaux ("Marketing Board"). Il est tout probable que cette loi fédérale viendra en conflit avec la loi provinciale de l'industrie laitière présentée il y a quelques jours à l'Assemblée législative par l'hon. Adélard Godbout. Car la loi fédérale ne pourra s'appliquer ici si elle n'est complétée par une loi provinciale. Et le gouvernement provincial n'y donnera suite que s'il a raison de croire qu'il y a de l'intérêt national. Voilà ce qu'a déclaré ce soir l'hon. L.-A. Taschereau, alors que l'on étudiait le projet de loi de l'hon. M. Godbout.

M. Maurice Duplessis a demandé si le bill du ministre provincial de l'agriculture ne viendrait pas en conflit avec la loi de M. Bennett, et c'est alors que M. Taschereau a fait sa déclaration. Plus tard, à une question de M. Aimé Guertin, le premier-ministre a déclaré que la loi de M. Bennett empiéterait sûrement sur les prérogatives provinciales.

M. Duplessis a déclaré qu'on devrait adopter la loi de M. Godbout même s'il faut accepter le bill de M. Bennett. Le chef de l'Opposition ne veut pas faire de cette question une question de clocher, mais il croit à la nécessité d'une loi provinciale.

Le premier-ministre a insisté sur le fait que notre province ne doit pas devenir le "dumping ground" des produits laitiers des autres provinces. Il croit qu'il sera possible de protéger nos produits laitiers en imposant certaines conditions qui rendront plus difficile l'entrée ici des produits des autres provinces.

A. M. Paul Sauvé, l'hon. M. Godbout a déclaré que la Commission de l'industrie laitière sera probablement formée de trois membres. Après une brève discussion, à laquelle M. Lucien Lamoureux (libéral, Iberville) a pris part, le comité a "rapporté progrès" sur l'étude du bill de M. Godbout.

### L'hon. M. Stockwell expose les inconvénients qu'aurait un crédit agricole provincial

Il est plus logique de faire modifier l'actuel crédit fédéral

### Double emploi

Quebec, 4. — (Du correspondant parlementaire du Canada). — Tout au cours de l'après-midi, on a entendu parler, à l'Assemblée législative, de prêt agricole, à propos d'une motion de M. Laurent Barré et d'un amendement de M. Paul Sauvé à cette motion.

Voici ce que propose le député de Rouville, M. Barré: "Que, attendu que les agents fournis par le crédit agricole fédéral coûtent 6 1/2 % d'intérêt annuel;

"Attendu que le gouvernement de cette province peut se procurer l'argent à un taux moindre par l'établissement d'un système semblable à celui établi dans l'Ontario en 1922, sous le nom de "Ontario Saving Office";

"Cette Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour instituer des prêts agricoles à un taux d'intérêt provincial inférieur à celui en vigueur par un système semblable à celui mentionné plus haut; et que l'octroi de 1 1/2 % actuellement accordé en réduction du taux exigé par le crédit agricole fédéral devrait être appliqué à réduire le taux d'intérêt que coûteraient les prêts ainsi obtenus par le gouvernement."

A ce texte, le député des Deux-Montagnes veut substituer celui-ci: "Que tous les mots après le premier 'que' dans la motion en discussion soient remplacés par les suivants:

"Considérant qu'il est urgent, pour les cultivateurs de notre province, de pouvoir se procurer, facilement et à bon compte, les fonds qui peuvent leur être nécessaires pour assurer la stabilité, le progrès et la prospérité de l'industrie agricole;

"Considérant que le crédit agricole institué par le gouvernement d'Ontario n'offre pas à nos cultivateurs, même avec la contribution du gouvernement de la province, les facilités et les avantages dont ils ont besoin;

"Cette Chambre invite respectueusement le gouvernement de la province à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour instituer un crédit agricole sous le contrôle d'une commission indépendante, offrant toutes les garanties d'impartialité et de compétence, et possédant, pour se procurer les fonds nécessaires, le pouvoir d'émettre les obligations garanties par la province, de façon à pouvoir faire aux cultivateurs qui offriront des garanties suffisantes des prêts à un taux d'intérêt ne dépassant pas celui que la commission paiera elle-même sur ses propres obligations."

M. Laurent Barré

Au sujet de cet amendement, M. Laurent Barré a prononcé un des discours les plus pessimistes de sa vie. Reprenant le discours que M. Sauvé prononçait il y a 15 jours, M. Barré lui reproche d'avoir appelé "toute sa parenté" à témoin de son amour pour la terre. Le député-romancier ne veut pour sa part que rappeler qu'il est cultivateur, attaché à un bien, avec l'espoir de le léguer à ses fils.

Parlant ensuite du prêt fédéral, (A suivre à la page 2)

### 40 personnes victimes des inondations aux E.-U.

Les rivières sortent de leur lit en torrents tumultueux

### Secours organisés

Les rivières sortent de leur lit aux Etats-Unis, et les eaux roulent en torrents tumultueux, entraînant sur leur passage, les maisons, les camps, et causant un nombre de noyades sans cesse grandissant. La rivière Washita, dans l'Etat d'Oklahoma, a complètement inondé une étendue de sept milles, entre Elk City et le petit village de Hammon. L'eau, en certains endroits, surtout dans les bas-fonds, atteint une hauteur phénoménale, 23 personnes de race blanche ont déjà perdu la vie, ainsi que 14 indiens. Les derniers rapports ajoutent que sept familles indiennes se sont noyées lorsque le torrent déchaîné entraîna leurs camps. Des équipes de secours ont été organisées, et les sauveteurs parcourent inlassablement les lieux du sinistre en chaloupe et en avion, espérant ainsi sauver une grande quantité d'habitants emprisonnés sur les toits des maisons et sur les îlots formés par les inévitables du terrain. En certains endroits, les gens se sont réfugiés jusque dans les arbres, attendant que l'on vienne à leur secours. Des rapports continuent d'arriver de partout, et les équipes de secours trouvent continuellement de nouveaux cadavres.

En Canada les dégâts ne sont pas aussi considérables, et aucune perte de vie ne fut signalée. A Richmond, la rivière St-François est bloquée par l'amorcellement des glaces, et les travaux se continuent pour dégager la rivière. Dans les bas-fonds de la ville, les caves sont inondées et l'eau atteint dans les rues une hauteur de 2 à 4 pieds. Dans la région d'Ottawa et de Cornwall, les terres et les routes sont inondées, mais les eaux semblent se retirer graduellement. La dynamite a été utilisée pour déloger les blocs de glace, mais huit hommes ont été tués et plusieurs blessés. Les places au milieu de la rivière, et les huit travailleurs qui se trouvaient sur l'un des blocs n'ont réussi à s'échapper et regagner la rive que grâce à la célérité de leurs jambes, en sautant de bloc en bloc jusqu'à ce qu'ils soient en lieu sûr.

### Berlin se prévaut de pertes pour demander des réductions

Les créanciers demanderont comment Hitler entend financer ses entreprises

### Le Dr Hjalmar Schacht

Berlin, 4. — (P.A.). — Les pertes continues d'or et de monnaies étrangères, y compris une diminution de quelque 10 millions de marks, environ 4 millions de dollars, au cours de la dernière semaine de mars, que subit l'Allemagne depuis un certain temps, laissent entrevoir des négociations plutôt parcimonieuses de la part du Reich, pour la prochaine assemblée des créanciers à moyen et à long terme de l'Allemagne. Depuis un certain temps, du reste, le président de la Reichsbank, le Dr Hjalmar Schacht, laisse entendre qu'il demandera des mesures rigoureuses.

Ceux qui s'occupent d'approfondir la question des crédits internationaux ont exprimé leur certitude que la banque centrale se servira de la réduction de la réserve d'or comme d'un arme pour amener les créanciers étrangers à accepter un règlement permanent.

Le rapport de la banque indique aujourd'hui que la couverture d'or de la monnaie nationale n'est plus que de 245,000,000 de marks, \$98,000,000, alors qu'elle était de \$35,000,000 de marks il y a un an.

Au cours des trois derniers la couverture d'or de la monnaie allemande a diminué de 10.9 pour 100 à 6.7 pour 100. La circulation fiduciaire en Allemagne est actuellement de 3,674,000,000 de marks, ce qui est une augmentation de 381,000,000 de marks sur la dernière semaine de mars.

Cependant les observateurs prétendent que les créanciers étrangers reprendront aux prétentions du Dr Hjalmar Schacht en indiquant le programme d'expansion nationale de Hitler comme la cause principale de la réduction de la réserve d'or. Du reste la presse de certains pays créanciers s'est déjà émue des dépenses entreprises par l'Allemagne alors que celle-ci demande la diminution de ses dettes.

On considère comme certain que les représentants des créanciers demanderont des comptes à l'Allemagne sur la manière dont elle entend commettre son immense programme de travaux publics.

### A quand les relations amicales entre Berlin et Vienne

Vienne, 4. (P.C.). — Après avoir déclaré que le nazisme comme le marxisme, n'a aucune chance de s'implanter en Autriche et qu'il a fait ses derniers efforts, le vice-chancelier Engel Fey a déclaré aujourd'hui de quelle façon on pourrait arriver à établir des relations amicales entre l'Autriche et l'Allemagne.

### La scission est désormais consommée entre les membres de l'Opposition

Quebec, 4. (Du correspondant parlementaire du Canada). — La rupture est consommée entre MM. Guertin, Barré et Gault et les autres députés de l'Opposition.

Au début de la séance aujourd'hui, quand on a pris le vote, à l'Assemblée législative, sur le projet de loi au sujet de la permanence des droits de coupe, les trois moukétaires dissidents de l'Opposition étaient absents. "Pourquoi ne pas les attendre?" a demandé M. Taschereau, s'adressant à M. Duplessis. Mais le député des Trois-Rivières a voulu que l'on vote immédiatement.

Il est connu que les trois amis de M. Houde auraient tout probablement voté avec le gouvernement sur cette question. Et, pendant qu'il parlait sur le prêt agricole, par la suite, M. Barré a parlé des innombrables humiliations qu'il a subies, et il a fait observer qu'il avait commis un geste que jamais auparavant il ne se serait permis: "Je me suis sauvé pour ne pas voter contre mon parti", a-t-il dit avec une intonation de dépit.

Tout indique qu'à l'avenir, MM. Barré, Gault et Guertin voteront le plus souvent possible contre l'Opposition officielle.

### Un premier décret du premier ministre fort mal accueilli

Les employés civils refusent d'accepter la diminution de salaire imposée

### Inquiétude générale

Le parti radical socialiste menace de priver le cabinet de son appui

### Bagarres en perspectives

Paris, 4. (P.A.). — Les employés civils ont accueilli avec fort peu d'enthousiasme le premier décret du premier ministre Gaston Doumergue en vertu duquel quelque 80,000 personnes perdront leur emploi au service du gouvernement français tandis que les quelque 720,000 autres devront accepter une réduction de salaire de 5 à 10 pour 100.

Ce décret fait partie de la campagne entreprise par le gouvernement actuel pour équilibrer le budget et réaliser les économies nécessaires pour sauver le franc. De toutes parts des menaces de grève ont été lancées, et les extrémistes ont même demandé que tous les employés civils cessent de travailler avant la publication de ce décret espérant intimider ainsi le gouvernement et l'engager à ne pas adopter cette mesure.

Le conseil national des employés des postes, télégraphes et téléphones a donné aujourd'hui à ses délégués, pleins pouvoirs pour agir en son nom à la réunion de lundi prochain.

Il est possible que ces représentants déclarent la grève ou décident de prendre toute mesure qu'ils croiront efficace afin d'empêcher le décret d'entrer en vigueur. Bien que décidé à ne pas accepter le décret le conseil national des employés des postes, télégraphes et téléphones, n'a pas fait de recommandations spécifiques quant aux meilleurs moyens à prendre pour rendre l'opposition efficace.

D'autre part toute la nation française semble être encore sous le coup de l'énervement causé par la faillite du mont-de-piété municipal de Bayonne et ne laisse pas de faire une opposition très forte à la dictature virile du premier-ministre Doumergue. On prétend que les radicaux seraient sur le point d'abandonner la politique du cabinet et de graves décisions seraient prises au cours de la convention spéciale du 12 mai prochain. Plusieurs membres du parti ont attaqué Herriot et ses collègues radicaux-socialistes pour la part qu'il a prise à la direction du pays depuis l'avènement du dernier cabinet.

Bref tous les groupes s'agitent et l'on peut craindre les pires excès si le mécontentement du peuple n'est pas bientôt apaisé.

### Visite à Ottawa de l'hon. T. D. Pattullo

Victoria, 4. (P.C.). — Le premier-ministre T.-D. Pattullo a annoncé aujourd'hui qu'il se rendra à Ottawa le 22 avril prochain, afin de s'entretenir des affaires de la Colombie-Britannique avec les membres du gouvernement fédéral. Il sera accompagné de l'hon. John Hart, ministre des Finances et de l'hon. Gordon M. Sloan, avocat-général.

### L'hon. Maurice Dupré rejette sur les libéraux la responsabilité de la suspension du paiement des secours

Quebec, 4. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Votre correspondant a rencontré par hasard M. Oscar Boulanger, député de Bellechasse aux Communes. Et M. Boulanger nous a parlé d'une déclaration faite par l'hon. Maurice Dupré à un journal de Québec.

Le ministre de la région de Québec a prétendu que l'Opposition libérale à Ottawa était responsable du fait que le gouvernement Bennett a suspendu le paiement des secours aux chômeurs.

### Point d'ordre, point d'ordre, au sein de l'Opposition!

Où l'on s'accuse ouvertement de faire le jeu de l'Opposition

### M. Barré est dolent

Le député de Rouville prête à M. Sauvé des intentions inavouables!

### "Le lit de la loi Dillon"

Quebec, 4. — (Du correspondant parlementaire du Canada). — MM. Laurent Barré et Aimé Guertin d'une part, et d'autre part, MM. Maurice Duplessis et Paul Sauvé, ont donné cet après-midi à l'Assemblée législative la preuve qu'une amitié très tendre les unit.

Le député de Rouville, comme on le sait, a présenté une motion pour demander l'établissement d'un système de crédit agricole provincial. Et le fils du ministre des Postes a présenté un amendement à cette motion.

Aujourd'hui, M. Barré est revenu sur sa motion. Il a commencé son discours sur un ton douloureux, qui trahissait avec l'ardeur que devrait lui insuffler le printemps. M. Barré a dit, tout d'abord, que "le lit de la loi Dillon a été préparé par quelqu'un de l'Opposition qui a fait le jeu du gouvernement."

M. Duplessis s'est levé pour dire que M. Barré avait peut-être essayé d'entendre que le député des Deux-Montagnes était mu par autre chose que l'intérêt public. C'est là une déclaration injuste et contraire au règlement, d'affirmer le chef de l'Opposition.

A peine ce dernier était-il assis que se levait M. Aimé Guertin, ce qui fit s'esclaffer tout le monde. Un peu vexé, le député de Hull a dit: "Si le député de Rouville a eu tort de parler comme il l'a fait, le député des Deux-Montagnes a eu tort, lui aussi, de soulever un "point d'ordre" qui fait plaisir à la droite et qui me semble mal fondé."

Le président de l'Assemblée législative a rejeté le "point d'ordre", ne trouvant rien de véritablement blessant dans les paroles de M. Barré. Et celui-ci a repris son argumentation, sur un ton plus triste, plus larmoyant que jamais.

### La loi sur les droits de coupe votée à Québec

Un long amendement de l'Opposition rejeté par un vote de 56 à 8

### M. Duplessis parle

Quebec, 4. (Du correspondant parlementaire du Canada). — Enfin, le projet de loi pour la permanence des droits de coupe a été voté en troisième lecture aujourd'hui. Le chef de l'Opposition a encore fait un petit discours pour annoncer gravement qu'il n'entendait pas répéter ses arguments une fois de plus. Il a terminé en présentant avec M. Antonio Elie (conservateur, Yamaska) l'amendement suivant:

"Cette Chambre désapprouve le bill No 43 présenté par le gouvernement et intitulé "loi pour prévoir la permanence des permis de coupe de bois et l'enregistrement de certains actes s'y rapportant", et considère que l'adoption de ce bill constituerait une entrave funeste à l'oeuvre de la colonisation en cette province;

"Cette Chambre est d'opinion qu'il est contraire à l'intérêt public, de créer la permanence des permis de coupe de bois sur les terres de la Couronne; de donner un effet rétroactif au renouvellement de pareils permis; d'autoriser la constitution et l'enregistrement des obligations ou hypothèques pour des fins privées, à même les forêts de la province;

"Cette Chambre s'oppose à ce que notre domaine forestier serve à garantir et à ratifier, quant au passé, et à encourager, quant à l'avenir, le mouillage et la surcapitalisation des débiteurs ou hypothèques de compagnies ou corporations privées autorisées par les lois de la province à mettre des débiteurs ou hypothèques sur des biens futurs."

En fait qu'il n'a surpris personne, l'amendement a été rejeté par un vote de 56 à 8, et le projet de loi a été adopté par le même vote.



## La Société au Bal de l'Opéra, ce soir

On peut encore aujourd'hui s'inscrire au secrétariat. — Les costumes.

La plupart des personnes qui assisteront au Bal de l'Opéra, qui sera donné ce soir, à dix heures, dans la grande salle de bal de l'Opéra-Mont-Royal, ont déjà réservé leurs places. Aux retardataires, on conseille de se hâter de téléphoner, aujourd'hui même, à Marquette 1935 pour faire les derniers arrangements. S'ils ne veulent pas risquer d'être déçus, ils sont en attendant au dernier moment. Pour les personnes qui désireraient se rendre elles-mêmes au Mont-Royal ou au secrétariat, 1265 rue Stanley pour réserver leurs places, les bureaux seront ouverts sans interruption jusqu'à dix heures ce soir.

L'orchestre d'Adolf Gunsbourg jouera pour la première fois depuis son arrivée en Amérique. Ces musiciens ont été pendant de longs mois une des principales attractions de l'«Hostellerie» de Berlin. Les danseuses Xenia Petrova et Léo Galitzine interpréteront, avec leur corps de ballet, au cours d'un programme d'une grande originalité, le fameux «Bolero» de Ravel.

A minuit, aura lieu le parade des costumes. Un jury choisi pour la circonstance attribuera, sous la direction de Mlle Maïtha Alan et avec le concours de MM. Maxwell et Beller, des prix de valeur aux meilleurs costumes.

On rappelle que les costumes ne sont pas de rigueur et ceux qui ne veulent pas prendre part au concours seront admis en tenue de soirée.

Parmi les personnalités d'honneur qui seront représentées, mentionnons :

Duchesse de Towers, («Peter Ilych»); Madame H. W. K. Hale, Violette, («La Traviata»), Mme Léon Mercier Gouin.

Flora Bervoix («La Traviata»), Mlle Jacqueline Desaulniers.

Jenny Lind, Mlle Mary Maxwell, Cléopâtre, Mlle Antoinette Morin, Prince Sou-Chong, M. Henri Le-tondal.

Princesse Mi, Mme Henri Leton, («Le Pays de la Soirée»), Conception, («L'Heure Espagnole»), Mme Jean Bruchési.

Gonsalvo, («L'Heure Espagnole»), M. Jean Dufresne.

Elizabeth de Valois (Don Carlos), Mlle Alice Nolin.

Donna Elvira (Don Juan), Mme Salluste Lavery.

Sylvie, Mme Roy-Vilardé.

Tireis, M. Arthur Roy, La Cabrière, Mme Emile Bruchési, Lakmé, Mlle Savoy.

Lenski, (Eugène Onegin), M. Victor Brault.

La Tosca, Mlle Jane Lee.

Manon, Mlle Eileen Hingston.

Chevalier Des Grieux, M. Philip Mount.

Madame Butterfly, Mlle Marguerite Lachance.

Pinkerton («Madame Butterfly»), M. Maurice Lachance.

Colombine, Mlle Evelyn Vachon.

Arlequin, M. Joseph Dagenais.

Roméo, M. Howard Wilson.

Juliette, Mme Howard Wilson.

Rigoletto, M. Paul Théoret.

Werther, M. Geo. Toupin.

Sophie, Mlle Y. Boulanger.

Les personnes suivantes assisteront au bal en tenue de soirée :

M. et Mme Gueniguer, M. René Gauthier, Mme Gauthier, M. et Mme Edwin Richardson, le Dr et Mme Dorval, le Dr Enright, M. Cecil Palin, Mme A. Trefry, Mlle Madeleine David, Mlle Martha Allan, M. W. S. Maxwell, M. André Bieler, M. et Mme Letellier de St-Just, M. Henri Morin, M. Arthur Décaray, M. René Durand, Mlle Marguerite Trudéau, M. Paul Trépanier, Mlle Jeanette Raymond, Mlle R. L'Éveillé, M. Wm. Walker, Mlle Francis Wood, M. et Mme H. A. Stevenson, M. et Mme Philip McKenna, M. Albert Goodstone, M. et Mme Ward C. Pitfield, Mlle St-Mars, Dr Schmitt, M. Lucien Bénard, le Sénateur Fautoux, le Marquis de Lupé, Mlle de Granbois, M. et Mme Scherviaty, M. W. A. Handfield, M. et Mme Paul E. Ostiguy, Mme V. E. Mitchell, Mme Brunet, Mlle Germaine Bruyère, Mlle Dubé, M. Paul Larose, M. Jean Le-duc, Mlle Eugénie Havard, M. Jean Havard, M. Gabriel Lucas, M. et Mme R. Schurman.

**Suspect relâché**

Bremerton, Wash., 4. (P.A.). — La police de Bremerton, qui poursuit une enquête sur le meurtre des six personnes tuées à Erland's Point jeudi dernier, a relâché aujourd'hui un suspect détenu dans cette affaire. Il était accusé d'avoir participé au crime, mais a été relâché parce que les taches de sang sur ses vêtements, la police a établi toutefois que ces taches de sang provenaient d'une querelle survenue dans un hôtel de Spokane.

**PRINCESSA L'OPERA**

Constance BENNETT dans «MOULIN ROUGE»

AUTRE ATTRACTION «FURY OF THE JUNGLE»

10 à 11 heures à la Grande Salle de l'Opéra-Mont-Royal

**Théâtre TALLA**

Plateau 1108 4652 St-Denis

CETTE SEMAINE «Le monde où l'on s'ennuie»

Comédie en 3 actes 60. Patterson

**CINEMA PARIS**

CETTE SEMAINE

La C. C. C. présente

HARRY BAUR

dans

Les Misérables

1er Film

«Une tempête sur un crâne»

d'après le roman de V. Hugo

ADMISSION

11 à 12 heures 25

12 à 13 heures 25

13 à 14 heures 25

14 à 15 heures 25

15 à 16 heures 25

16 à 17 heures 25

17 à 18 heures 25

18 à 19 heures 25

19 à 20 heures 25

20 à 21 heures 25

21 à 22 heures 25

22 à 23 heures 25

23 à 24 heures 25

24 à 25 heures 25

25 à 26 heures 25

26 à 27 heures 25

27 à 28 heures 25

28 à 29 heures 25

29 à 30 heures 25

30 à 31 heures 25

31 à 32 heures 25

32 à 33 heures 25

33 à 34 heures 25

34 à 35 heures 25

35 à 36 heures 25

36 à 37 heures 25

37 à 38 heures 25

38 à 39 heures 25

39 à 40 heures 25

40 à 41 heures 25

41 à 42 heures 25

42 à 43 heures 25

43 à 44 heures 25

44 à 45 heures 25

45 à 46 heures 25

46 à 47 heures 25

47 à 48 heures 25

48 à 49 heures 25

49 à 50 heures 25

50 à 51 heures 25

51 à 52 heures 25

52 à 53 heures 25

53 à 54 heures 25

54 à 55 heures 25

55 à 56 heures 25

56 à 57 heures 25

57 à 58 heures 25

58 à 59 heures 25

59 à 60 heures 25

60 à 61 heures 25

61 à 62 heures 25

62 à 63 heures 25

63 à 64 heures 25

64 à 65 heures 25

65 à 66 heures 25

66 à 67 heures 25

67 à 68 heures 25

68 à 69 heures 25

69 à 70 heures 25

70 à 71 heures 25

71 à 72 heures 25

72 à 73 heures 25

73 à 74 heures 25

74 à 75 heures 25

75 à 76 heures 25

76 à 77 heures 25

77 à 78 heures 25

78 à 79 heures 25

79 à 80 heures 25

80 à 81 heures 25

81 à 82 heures 25

82 à 83 heures 25

83 à 84 heures 25

84 à 85 heures 25

85 à 86 heures 25

86 à 87 heures 25

87 à 88 heures 25

88 à 89 heures 25

89 à 90 heures 25

90 à 91 heures 25

91 à 92 heures 25

92 à 93 heures 25

93 à 94 heures 25

94 à 95 heures 25

95 à 96 heures 25

96 à 97 heures 25

97 à 98 heures 25

98 à 99 heures 25

99 à 100 heures 25

100 à 101 heures 25

101 à 102 heures 25

102 à 103 heures 25

103 à 104 heures 25

104 à 105 heures 25

105 à 106 heures 25

106 à 107 heures 25

107 à 108 heures 25

108 à 109 heures 25

109 à 110 heures 25

110 à 111 heures 25

111 à 112 heures 25

112 à 113 heures 25

113 à 114 heures 25

114 à 115 heures 25

115 à 116 heures 25

116 à 117 heures 25

117 à 118 heures 25

118 à 119 heures 25

119 à 120 heures 25

120 à 121 heures 25

121 à 122 heures 25

122 à 123 heures 25

123 à 124 heures 25

124 à 125 heures 25

125 à 126 heures 25

126 à 127 heures 25

127 à 128 heures 25

128 à 129 heures 25

129 à 130 heures 25

130 à 131 heures 25

131 à 132 heures 25

132 à 133 heures 25

133 à 134 heures 25

134 à 135 heures 25

135 à 136 heures 25

136 à 137 heures 25

137 à 138 heures 25

138 à 139 heures 25

139 à 140 heures 25

140 à 141 heures 25

141 à 142 heures 25

142 à 143 heures 25

143 à 144 heures 25

144 à 145 heures 25

145 à 146 heures 25

146 à 147 heures 25

147 à 148 heures 25

148 à 149 heures 25

149 à 150 heures 25

150 à 151 heures 25

151 à 152 heures 25

152 à 153 heures 25

153 à 154 heures 25

154 à 155 heures 25

155 à 156 heures 25

156 à 157 heures 25

157 à 158 heures 25

158 à 159 heures 25

159 à 160 heures 25

160 à 161 heures 25

161 à 162 heures 25

162 à 163 heures 25

163 à 164 heures 25

164 à 165 heures 25

165 à 166 heures 25

166 à 167 heures 25

167 à 168 heures 25

168 à 169 heures 25

169 à 170 heures 25

170 à 171 heures 25

171 à 172 heures 25

172 à 173 heures 25

173 à 174 heures 25

174 à 175 heures 25

175 à 176 heures 25

176 à 177 heures 25

177 à 178 heures 25

178 à 179 heures 25

179 à 180 heures 25

180 à 181 heures 25

181 à 182 heures 25

182 à 183 heures 25

183 à 184 heures 25

184 à 185 heures 25

185 à 186 heures 25

186 à 187 heures 25

187 à 188 heures 25

188 à 189 heures 25

189 à 190 heures 25

190 à 191 heures 25

191 à 192 heures 25

192 à 193 heures 25

193 à 194 heures 25

194 à 195 heures 25

195 à 196 heures 25

196 à

# MONCTON CONSERVE LA COUPE ALLAN CONTRE FORT WILLIAM

## VAINQUEURS 5-1 HIER, LES HAWKS PASSENT PARMI LES GRANDS CLUBS CHAMPIONS DEUX ANNEES DE SUITE

Seuls Granites et Port Arthur ont accompli l'exploit dans le passé — Webster et McManus comptent tous les buts des vainqueurs contre Hacquoil

Jamais en danger hier soir

L'on se demande comment les champions ont perdu le premier match 3-2 à l'ouverture de la série — Contre White Stars de Détroit samedi

Par Elmer DULMAGE  
(Rédacteur, Presse Canadienne)

Toronto, 4. — Les Hawks de Moncton ont passé ce soir parmi les "grands" du hockey en remportant la coupe Allan pour la seconde année de suite, battant les Blues de Fort William 5-1 au troisième et dernier match de la classique canadienne de 1934.

Seuls les Granites de Toronto et les Sailors de Port Arthur ont précédemment remporté le championnat canadien deux années de suite. Ce soir la brigade d'étoiles de Percy Nicklin a balayé de côté le dernier effort des Blues, plus solides mais plus lents, devant quatre mille spectateurs, qui se demandent encore comment les champions ont perdu le premier match.

Sammy McManus et Aubrey Webster, deux des traillards de Moncton, ont compté tous les buts ce soir comme les champions des maritimes patinaient autour des arènes de l'Ouest à chacune des trois périodes, et avaient de beaucoup la supériorité durant tout le match.

Parceux dans la troisième période de l'ont quand même eu des succès en profitant des ouvertures que leur fournissaient les gars de Fort William, lancés quatre et cinq à l'attaque.

Trois pour Webster  
McManus a compté deux fois dans la première période puis Webster s'est chargé du reste. Il en a compté un dans la seconde et deux dans la troisième. Jazzy Manahan, de beaucoup l'as des vaincus, a compté l'unique but des siens au milieu de la seconde période.

Défaites 3-2 au premier match de la série les Hawks ont pris le second 4-2; ce soir ils n'ont jamais été en danger. Après que la machine de l'Est eut amassé deux buts d'avance les champions de l'Ouest se sont complètement désorganisés. Attaque concentrée à succès à l'attaque concentrée mais du tir exécrable a facilité la tâche des vainqueurs.

Sans Bert Connelly, l'ailler droit dont le nez a été fracturé en trois endroits à l'avant-dernier match, les Hawks n'ont rien perdu de leur efficacité. Monty Muckle, lancé dans la mêlée à sa place, a joué brillamment offensivement et défensivement et s'est bien concerté avec ses camarades. McManus a compté ses deux buts sur des passes de Dud James et de Burrage Bobby McManor, joueur de défense des Blues à lui-même poussé le palet dans ses filets pour donner le troisième but aux adversaires, bur dont Webster a reçu le crédit.

Pas de veine là  
Dans la troisième période Webster n'a pas eu besoin de veine pour compter. Patinant à toute vitesse le gars de Kenora a pris une passe de Dud James pour lancer, sans ralentir un instant, haut dans le coin de la cage. Son dernier but a été sur le retour du lancer de McManus. Webster a patiné autour de Hacquoil avant de le déjouer d'un coup de revers.

La victoire donne aux Hawks le droit de représenter le Canada à la première série internationale pour le championnat de l'Amérique du Nord. Les champions jouent contre les White Stars de Détroit, champions des Etats-Unis, dans une série de trois matchs dont le premier a lieu ici samedi soir.

Fort William — Buts: G. Hacquoil; défenses: Knowles et McManor; centre: O. Hacquoil; ailles: Hogarth et O'Leary. Subs.: Houston, McLeod, Monahan, McArthur.  
Moncton — Buts: Foster; défenses: Gill et Burrage; centre: Miller; ailles: Muckle et Irvine. Subs.: James, McDonald, Webster, McManus.

Arbitres: Clarence Campbell, Edmonton et George Foster, Ottawa.

Première période  
1.—Moncton: McManus (James) 5.15  
2.—Moncton: McManus (Burrage) 13.20  
Punitions: McManor, Gill, Manahan.  
Deuxième période  
3.—Moncton: Webster 7.20  
4.—Fort William: Manahan 11.32  
Punitions: Irvine, McManus (2), Knowles.  
Troisième période  
5.—Moncton: Webster (James) 3.48  
6.—Moncton: Webster (McManus) 15.55  
Punitions: McDonald, Gill, Knowles.

La première aura lieu ce soir à l'aréna Mont-Royal avec un bon programme

Les stances de lutte du jeudi reprennent, ce soir, à l'aréna Mont-Royal avec un programme d'envergure. Pour l'ouverture on verra d'abord en finale le champion provincial poids-léger Armand Courville contre un lutteur dont les qualités d'acrobatie n'ont pas été égalées encore; c'est Bill O'Brien. Celui-ci pourrait probablement faire le poids-léger des poids-légers mais, ce soir, le titre n'étant pas en jeu, il n'a pas été forcé de le faire. Ce match est de deux dans trois limité à une heure et demie. La semi-finale sera de 45 minutes entre Paul Gaudette et Paul Lebrun, ce dernier champion poids-moyen de la Province. On peut s'attendre à une exhibition scientifique dans cet engagement. Les deux hommes se valent en fait de connaissances de la lutte et des capacités physiques.

Les arbitres pour les soirées du jeudi seront les mêmes que ceux qui officient aux programmes du lundi soir, Jimmie McKimmie et Ernest Boucher. Le premier combat commencera à 8 h. 30.

LES ECLOPES CHEZ LES CARDINAUX DE S.-LOUIS  
Bradenton, Flo., 4. — James "Ripper" Collins, le premier but des Cardinals, est parti pour St.-Louis, aujourd'hui, dans l'intention de subir une légère opération. L'on croit qu'il pourra revenir à son poste lorsque la saison commencera.

Charley Gelbert, l'arrêt-court des Cardinals, qui fut victime à la fin de 1933 d'un malheureux accident de chasse qui faillit terminer sa brillante carrière, pratique sans relâche, et il espère pouvoir jouer vers le 4 juillet.

GRATIS  
AUX INVENTEURS  
NOUVEAU  
ALBERT FOURNIER  
INVENTEURS ET PROPRIETAIRES

RADIOTRONS  
MARCONI  
RVC  
SONT EN VENTE PARTOUT

# ROTH EXPEDIE De GRASSE PAR UN K. O. TECHNIQUE

Weiland jouera ce soir malgré son nez brisé

Les Red Wings confiants d'égaliser — Weiland portera un protecteur sur le banc seulement

Détroit, 4. — Bien que leur premier effort pour s'emparer du championnat mondial ait échoué sur les solides épaules des joueurs de défense des Black Hawks de Chicago, les Red Wings de Détroit étaient confiants, ce soir, que jeudi ils verraient égaler le compte à la série de la coupe Stanley, emblème du championnat mondial au hockey.

A une exception près, les deux clubs sont sortis de leur match de mardi dernier sans trop de mal. Le seul qui ait été blessé est Ralph "Conney" Weiland, l'étoile des Red Wings, qui s'est fracturé le nez en venant en collision avec Mush Marsh du Chicago pour ensuite se frapper sur la clôture. Weiland qui s'est déjà brisé le nez à deux reprises, jouera quand même jeudi soir. Sur le banc, il portera un protecteur, qu'il ôtera lorsqu'il embarquera sur la glace.

Stratégie efficace

Les gars de Détroit sont loin d'être découragés à la suite de leur échec d'hier soir. Les Hawks, patinant à une allure vertigineuse durant toute la période supplémentaire, ont eu le temps d'accomplir leur besogne avant même que les Wings eussent commencé la leur.

Les visiteurs se promènèrent continuellement dans le territoire des Red Wings, et c'est à cette tactique qu'ils doivent leur victoire de 2 à 1. Jack Adams, le gérant des Wings, a admis que ses joueurs avaient été déclassés, mais il a aussi déclaré que jeudi soir verrait un club tout à fait différent.

Dans le clan des Hawks, le gérant Tommy Gorman est confiant de retourner chez lui avec un avantage de deux matchs. Gorman a ajouté que tous ses hommes étaient en excellente condition.

Hal Lee, compagnon de Lucien Brunet sur la défense du Verdun, a été enrôlé par Bobby Bell, aujourd'hui, pour aider la cause du club d'étoiles.

Le sera tout probablement envoyé sur la ligne bleue en compagnie de Paul-Emile Aréand, l'as défensif du Canadien Sr. Brunet qui avait d'abord été choisi pour jouer avec le club du Dr Bell, ne peut se rendre utile à cause d'une blessure au pied.

Edouard Archambault, le petit gardien de but du Canadien, commença le match dans les filets. Après que la moitié du match se sera écoulée, Bobby Bell a l'intention de le remplacer par Gérard Martel, la sentinelle du Verdun. La première ligne d'attaque du club d'étoiles, sera formée de Doug McQuisten, Ralph St-Germain et Dave Neville, le fameux trio des Royaux. Deux autres lignes d'attaque non moins dangereuses, seront envoyées au jeu. Elles sont Ethier-Kilby-Boucher du Verdun, et Pilon-Berger-Gaudette du Canadien. Gordie Macell, l'as du Victoria, et Armand Raymond du St-François seront aussi employés comme joueurs de réserve.

Les Habitants  
Newsy Lalonde commença avec tous des Canadiens sur la glace. Chabot sera dans les buts, Sylvio Mantha et Leo Bourgeois sur la défense, et Pit Lepine, Aurel Joliat, Wildor Laroche à l'attaque. Sur la réserve, il y aura: Paul-Marcel Raymond et Jack Portland du Canadien, Hooley Smith et Jimmy Ward des Maroons, Earl et Desse Roche des Sénateurs, d'Ottawa, et Nelson Stewart et Babe Seibert des Bruins de Boston. Archie Wilcox, qui devait participer au match, ne pourra jouer à cause d'un accident, qui lui est survenu à la jambe.

Pour intéresser le public entre les périodes, George P. Smith, directeur du Westmount High School, a organisé la course à relais annuelle pour le trophée James Strachan. La coupe restera en possession de l'école, qui aura remporté la victoire durant trois années consécutives. Chaque équipe comprend quatre patineurs.

Y. M. H. A. EN FINALE  
Québec, 4. — L'équipe de ballon au panier du Y.M.H.A. de Montréal, s'est qualifiée aujourd'hui pour rencontrer Ottawa dans la finale intermédiaire pour le championnat du Canada en dépassant la 57ème batterie de Québec par 31-16. Les Monts-réals gagnèrent le premier match à Montréal lundi dernier par 22-21 pour gagner ainsi la série avec un total de 53-37.

La bête du Colorado ne s'en prend qu'aux patates

On avait cru que les pétéunias pourraient être utiles dans la lutte contre la bête à patates (aussi appelée bête du Colorado), mais cette opinion ne paraît pas reposée sur des faits acquis dit la Division de l'Entomologie, du Ministère fédéral de l'Agriculture. On disait que la bête à patates préfère les pétéunias aux pommes de terre, que les bêtes seraient attirées sur les pétéunias dont elles se nourriraient et qui les empoisonneraient. Les observations sur lesquelles reposent ces assertions, dont les journaux ont été remplis en ces dernières semaines, ont été faites d'abord en France, mais elles manquent encore de confirmations scientifiques. Les renseignements entomologiques que nous avons pu nous procurer en France vont même à l'encontre de cette idée. Même lorsque les bêtes mangent de petites quantités de feuillage des pétéunias, elles ne meurent pas. Il n'a jamais été constaté, au cours de nombreuses années d'études, sur cet insecte, sur le continent nord-américain en général et au Canada, que les bêtes à patates manifestent une préférence pour les pétéunias.

Le Sweepstake de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke en publie la liste complète

Sherbrooke, 4. — Voici la dernière liste complète des nominations aux Stakes Column Produce, disputés à Newmarket le 18 prochain, telle que publiée par la direction du Sweepstake Hotel Dieu de Sherbrooke:

Corody, Wheat Quota, Bright Bird, Instantaneous, Law Maker, Mayrain, Valerius, Queen of the Hills, Telegraphy, Campanula Montis, Swastika, Riff, Kietza, Grock, Levantier, Cornful, Felton, Good Fortune, Goronius, Tetrapylon, Home, Medieval Knight, Abbot's Last, Light Brocade, Barred Rubber, Silver Araby, Merenda, Easter Rush, Lady Day, Stipio, Fox Masque, Colombo, Buckland, Rich Fare, Storie, Miss Lorna, Snowden, Blazynry, Sewin, Lucian, Lindrick Belle, Turbotin, Cornered Scotch Fox, Arts and Crafts, Madame De Stael, Flying Home, Phaleron Bay, Honey Buzzard, Achtung, Solicitation, Paper Cap, Sans Culotte Backgammon, Shift, Mint Julien II, Dark Sin, Gallantry, Bower, Monk, Hood, Minor Questus, Shaft of Light, Silver Fox, Inverfogg, Flying Fish, Chrestite, Hood.

L'alignement ce soir au Forum

Equipe d'As (Groupe Senior) Canadiens  
2.—Archambault... buts... Chabot—1  
3.—Arcand... défense... S. Mantha—2  
4.—H. Lee... défense... Bourgeois—11  
11.—MacQuisten... centre... Lepine—9  
9.—St. Germain... ailler... Joliat—4  
10.—Neville... ailler... Laroche—8  
Equipe d'As, groupe senior — substituts: 1.—G. Martel; 5.—A. Raymond; 6.—Pilon; 7.—Gaudette; 8.—Berger; 12.—Ethier; 14.—Kilby; 15.—Bourcier; 16.—MacNeill.  
Canadiens — substituts: 6.—Ward; 7.—Smith; 10.—Stewart; 12.—E. Roche; 14.—D. Roche; 15.—Siebert; 16.—M. Raymond; 17.—Portland.  
Arbitres: Morenz et Daigneault.

HOWIE PRETERA MAIN FORTE A E. DAIGNEAULT

C'est ce soir au Forum qu'a lieu le premier match exhibition entre le Groupe Senior et les Canadiens

Howie Morenz et Eusèbe Daigneault seront les arbitres du match de ce soir au Forum entre les Canadiens et l'équipe d'As du Groupe Senior. Le bureau de direction du Kiwanis, sous les auspices duquel le match a lieu, a annoncé, aujourd'hui, que Morenz remplacerait Cooper Smeaton, ancien arbitre en chef de la N.H.L., qui ne peut remplir la charge d'arbitre ce soir. Bien qu'il ne puisse jouer à cause de son pouce cassé, Howie a accepté avec plaisir d'assister Daigneault dans ses fonctions.

Tout est prêt pour le match, la glace, dont les lignes bleues ont été rapprochées de la zone de défense, les bâtons, et les patins fraîchement aiguisés. Le match entre le Canadien, qui sera renforcé par la circonstance par quelques joueurs de Boston, d'Ottawa et des Maroons, et les As du Groupe Senior est le premier du genre à Montréal.

En reculant les lignes bleues de plus de 20 pieds, le surintendant du Forum Bern Newbury a ainsi agité à la demande de Lalonde, qui était anxieux d'essayer le nouveau système d'une zone centrale plus large.

Cela empêche beaucoup le retard au jeu, et élimine nombre de hors-jeu. Le système avait déjà été essayé cet hiver au cours d'une exhibition entre Maroons et Canadiens à St-Jérôme, mais comme la patinoire était petite Newby n'était pas aussi certain de l'efficacité de son innovation.

Hal Lee jouera

Hal Lee, compagnon de Lucien Brunet sur la défense du Verdun, a été enrôlé par Bobby Bell, aujourd'hui, pour aider la cause du club d'étoiles.

Le sera tout probablement envoyé sur la ligne bleue en compagnie de Paul-Emile Aréand, l'as défensif du Canadien Sr. Brunet qui avait d'abord été choisi pour jouer avec le club du Dr Bell, ne peut se rendre utile à cause d'une blessure au pied.

Edouard Archambault, le petit gardien de but du Canadien, commença le match dans les filets. Après que la moitié du match se sera écoulée, Bobby Bell a l'intention de le remplacer par Gérard Martel, la sentinelle du Verdun. La première ligne d'attaque du club d'étoiles, sera formée de Doug McQuisten, Ralph St-Germain et Dave Neville, le fameux trio des Royaux. Deux autres lignes d'attaque non moins dangereuses, seront envoyées au jeu. Elles sont Ethier-Kilby-Boucher du Verdun, et Pilon-Berger-Gaudette du Canadien. Gordie Macell, l'as du Victoria, et Armand Raymond du St-François seront aussi employés comme joueurs de réserve.

Les Habitants  
Newsy Lalonde commença avec tous des Canadiens sur la glace. Chabot sera dans les buts, Sylvio Mantha et Leo Bourgeois sur la défense, et Pit Lepine, Aurel Joliat, Wildor Laroche à l'attaque. Sur la réserve, il y aura: Paul-Marcel Raymond et Jack Portland du Canadien, Hooley Smith et Jimmy Ward des Maroons, Earl et Desse Roche des Sénateurs, d'Ottawa, et Nelson Stewart et Babe Seibert des Bruins de Boston. Archie Wilcox, qui devait participer au match, ne pourra jouer à cause d'un accident, qui lui est survenu à la jambe.

Pour intéresser le public entre les périodes, George P. Smith, directeur du Westmount High School, a organisé la course à relais annuelle pour le trophée James Strachan. La coupe restera en possession de l'école, qui aura remporté la victoire durant trois années consécutives. Chaque équipe comprend quatre patineurs.

Y. M. H. A. EN FINALE

Québec, 4. — L'équipe de ballon au panier du Y.M.H.A. de Montréal, s'est qualifiée aujourd'hui pour rencontrer Ottawa dans la finale intermédiaire pour le championnat du Canada en dépassant la 57ème batterie de Québec par 31-16. Les Monts-réals gagnèrent le premier match à Montréal lundi dernier par 22-21 pour gagner ainsi la série avec un total de 53-37.

La bête du Colorado ne s'en prend qu'aux patates

On avait cru que les pétéunias pourraient être utiles dans la lutte contre la bête à patates (aussi appelée bête du Colorado), mais cette opinion ne paraît pas reposée sur des faits acquis dit la Division de l'Entomologie, du Ministère fédéral de l'Agriculture. On disait que la bête à patates préfère les pétéunias aux pommes de terre, que les bêtes seraient attirées sur les pétéunias dont elles se nourriraient et qui les empoisonneraient. Les observations sur lesquelles reposent ces assertions, dont les journaux ont été remplis en ces dernières semaines, ont été faites d'abord en France, mais elles manquent encore de confirmations scientifiques. Les renseignements entomologiques que nous avons pu nous procurer en France vont même à l'encontre de cette idée. Même lorsque les bêtes mangent de petites quantités de feuillage des pétéunias, elles ne meurent pas. Il n'a jamais été constaté, au cours de nombreuses années d'études, sur cet insecte, sur le continent nord-américain en général et au Canada, que les bêtes à patates manifestent une préférence pour les pétéunias.

Echange entre nations

Une leçon de choses éloquentes sur la façon dont les industries peuvent s'entraider grâce aux accords commerciaux conclus à Ottawa entre les Dominions et la Grande-Bretagne est donnée par l'expansion du commerce d'exportation canadien des fruits en boîtes. En 1933 le Canada a exporté 1,909,233 caisses de fruits et de légumes en conserves; 3,007 barils, et 3,743 sacs de produits différents de fruits et de légumes. Les produits en boîtes (en conserves) seuls représentent une augmentation de 24.6 pour cent sur le chiffre de 1932 et de 38.7 pour cent sur le chiffre de 1931. En même temps le Canada se sert de fer-blanc importé du Pays de Galles pour la fabrication des boîtes et l'augmentation enregistrée dans nos exportations de fruits en boîtes a provoqué une augmentation de 177 pour cent dans les importations de fer-blanc gallois pendant les mois de juillet, août et septembre 1933, par comparaison à la même période de l'année 1932.

MALADE, STEIN EST REMPLACÉ LUNDI PAR EARL MCCREADY

Tard hier soir le promoteur Lucien Riopel a appris par télégramme que, malade, Sammy Stein ne pourrait venir rencontrer Nick Lutse lundi prochain à l'Aréna.

Stein sera remplacé par Earl McCready. En semi finale, Yvon Robert aura Casey Kajansian comme adversaire; ce dernier remplacera McCready qui devait d'abord être le rival du jeune canadien-français.

St. Mike's veut la coupe Memorial en matchs consécutifs

Les Athlétiques d'Edmonton ne veulent pas faillir sans au moins une victoire

Winnipeg, 4. — Après avoir passé la journée dans un repos complet, les irlandais de St. Michael's College et les Athlétiques d'Edmonton se sont couchés de bonne heure ce soir, en vue de leur rencontre de demain dans le deuxième match de la série de deux en trois pour le championnat junior canadien et la coupe Memorial.

Avec une victoire de 5 à 0 à son crédit, St. Mike's est confiant de vaincre sans coups férir, mais les gars d'Edmonton espèrent de leur côté prendre leur revanche.

Jerry Laffamme, le pilote des collégiens de Toronto, croient fermement que ses adversaires remporteront la série en deux matchs consécutifs comme ses gars lui assurent qu'ils joueront encore mieux demain.

Don Carrigan l'instructeur d'Edmonton, qui est le meilleur club jamais fourni par l'Alberta pour conquérir la coupe Memorial, a dit que ses joueurs embarqueraient sur la glace déterminés à forcer le jeu pour obliger les deux équipes à jouer un troisième match samedi.

Yvon Robert sera au programme lundi

Il s'est bâti une belle réputation durant l'hiver chez les franco-américains aux E.-U.

Pour prouver que les journaux de la Nouvelle-Angleterre ne disaient que la vérité quand ils le représentaient comme une des sensations de la lutte moderne lors de sa tournée de l'hiver dernier en Nouvelle-Angleterre, Yvon Robert n'a qu'à se présenter ici sous les mêmes couleurs, avec la même tenue. Cette occasion lui sera donnée de lui-même prochain.

On sait que Robert a été applaudi et ovationné par les amateurs franco-américains au cours de sa randonnée de deux mois aux Etats-Unis; ses succès furent grands et le jeune lutteur canadien a été qualifié, à juste titre, dit-on, de "plus grand athlète-lutteur canadien-français" par toutes les feuilles de la-bas. Ses succès sont encore de date récente et Robert est maintenant revenu à Montréal. Il est resté serré la main au promoteur Lucien Riopel en lui disant: Eh bien, me voilà encore! J'ai bien fait la-bas, et je suis à votre disposition mais je veux vous montrer du nouveau; tâchez donc de me trouver un dur adversaire.

Lucien Riopel sait que Robert a fait d'étonnantes progrès depuis quelques mois. Le témoignage de Ed. Don George après son match avec Robert vaut quelque chose. "Ce jeune homme de 21 ans ira loin et vite", a-t-il dit.

Les pois en boîtes

Jusqu'en ces dernières années, la plus grande partie de la demande domestique pour les pois en boîtes était alimentée par l'Ontario ou par des importations venant d'Europe, mais la Colombie-Britannique et Québec ont rapidement développé leur production. En 1921 l'étendue de pois pour conserves était de 2,202 acres en Ontario. En 1931 l'Ontario avait 9,385 acres, Québec 3,161, acres et la Colombie-Britannique 418 acres, et de petites étendues dans les autres provinces ont porté le total à \$13,248 acres. En ces deux dernières années les importations de ces produits ont été insignifiantes et les conserves canadiennes trouvent des débouchés à l'étranger, grâce à leur qualité supérieure. Les exportations se sont chiffrées par 34,341 caisses pendant la saison de récoltes de 1932, et presque toute cette quantité est allée sur les marchés de l'Empire, dit le Bulletin sur la Situation agricole.

Echange entre nations

Une leçon de choses éloquentes sur la façon dont les industries peuvent s'entraider grâce aux accords commerciaux conclus à Ottawa entre les Dominions et la Grande-Bretagne est donnée par l'expansion du commerce d'exportation canadien des fruits en boîtes. En 1933 le Canada a exporté 1,909,233 caisses de fruits et de légumes en conserves; 3,007 barils, et 3,743 sacs de produits différents de fruits et de légumes. Les produits en boîtes (en conserves) seuls représentent une augmentation de 24.6 pour cent sur le chiffre de 1932 et de 38.7 pour cent sur le chiffre de 1931. En même temps le Canada se sert de fer-blanc importé du Pays de Galles pour la fabrication des boîtes et l'augmentation enregistrée dans nos exportations de fruits en boîtes a provoqué une augmentation de 177 pour cent dans les importations de fer-blanc gallois pendant les mois de juillet, août et septembre 1933, par comparaison à la même période de l'année 1932.

LE SUISSE FAIT UN DEBUT DE BON AUGURE CONTRE L'INDIEN QUI EST REPOUSSE DANS SON COIN AU 8e

L'arbitre Boucher mécontente les amateurs anxieux de voir un knockout mais évite des coups, peut-être dangereux, au vaincu — Roth fort supérieur

La foule est déçue

Elle est aussi déçagée par la tournure de quelques combats—Ruggirello trouve un "plongeur" anxieux de vite en finir, devant ses coups

Par Roland BEAUDRY

Jules Racicot qui, pour l'ouverture de la saison de boxe chez nous, nous avait promis une sensation en Al Roth, n'a pas déçu la foule claire sentée qui est allée à l'Aréna assister à la première de la saison.

La foule, par contre, a déçu Racicot qui n'a pas encaissé assez pour faire ses dépenses. Et l'arbitre Boucher et Pete de Grasse se sont unis au dernier match pour décevoir une bonne partie des spectateurs. Au huitième round de la finale, après que Roth eut établi une supériorité bien définie sur l'Indien et l'eût, depuis le septième, martelé solidement dans tous les coins du ring, de Grasse s'est trouvé en fort mauvaise posture.

Affaibli par un coup de droit carrément appliqué à la tête, au milieu du septième de Grasse a commencé le huitième en détresse ce dont Roth a vite profité.

Sans arrêt le suisse a commencé à repousser Pete dans tous les coins jusqu'à ce que de Grasse appuyé sur les cables, la bouche ensanglantée, à bout de souffle, se contente de se protéger la tête des deux mains.

K. O. technique

Revenu au centre du ring il a de nouveau été acculé aux cables pour encaisser sans faire un geste de protestation. La racée lui venait drus depuis près d'une minute quand Ernest Boucher, l'arbitre, a levé la main de Roth en signe de victoire. C'était le premier K. O. technique de de Grasse depuis ses débuts dans le monde du pugilat.

Le geste de Boucher a provoqué les protestations habituelles. Une partie de l'assistance, celle qui veut éviter la "boucherie" a protesté que de Grasse était en état de continuer. D'autres, plus humains, ont approuvé la décision de Boucher. De Grasse, qu'il eut continué ou non, avait une défaite devant lui que seul un knockout aurait pu lui éviter. En arrêtant le combat là où il l'a fait Boucher a épargné au vaincu plusieurs coups qui auraient pu lui être dangereux.

Roth impressionné

Roth qui en était à son premier combat à Montréal, a été impressionné dès le début. A l'avantage des le premier round alors qu'il a ouvert la paupière droite de son vis-à-vis il a continué à l'ascendant. Au sixième round il a donné sa mesure pour culminer au huitième par une pluie de cuir sur de Grasse qui, jamais à Montréal, n'a eu l'air plus décidément battu.

Plus habile défensivement, plus solide dans ses coups, Roth a convaincu les amateurs qu'il avait de la classe et qu'il ferait vedette de premier ordre cette année.

Ruggirello dégoûté

Après que, dans le second round, Salvatore Ruggirello eut vu Barney Baker se coucher carrément sans avoir été mis hors de combat, le gros italien que Racicot a amené ici pour rétablir la réputation des poids-lourds, est allé faire la moue dans le coin de l'hébreu "plongeur" assez évident. Ruggirello a porté un coup solide, au début du second round mais il n'a pas fallu plus que des feintes pour le décider. Baker a se coucher par la suite, Glickman a levé le bras de l'italien sans avoir compté les secondes réglementaires.

Henri Auger n'a pas été ménagé à ses débuts et le vétérans Joe Marro qui lui était opposé l'a évidemment enervé. Auger n'a pas fait de malheurs à son rival et la décision qui lui a été décernée, si elle n'a pas fait de mécontents, n'a pas non plus été bien impressionnante.

Charlie Leonardo (150 1/2) le jeune amateur italien qui a fait le saut au professionnalisme hier soir, n'a pas perdu de temps contre Ernie Kay (152). Du premier coup il lui a fait une entaille au-dessus de l'oeil gauche, deux fois l'a expédié au tapis de droits bien assés puis avant que

Première période  
Pas de point.  
Punitions: Heximer, Gigoux, J. Jerwa.

Deuxième période  
1.—Boston, F. Jerwa (Heximer) 17.36  
Punitions: Alexandre, McInelly, Murray, Joe Jerwa, Gigoux, Patterson.

Troisième période  
2.—Providence, Gaudreault (Hart) 4.07  
3.—Providence, Gigoux (Hart) 13.15  
Punitions: Gaudreault, Filmore, Cunningham, Lesieur, Hart.

Café La Patrie

Rendez-vous des sportsmen après le théâtre et le hockey  
HUITRES et HOMARDS  
Cuisines canadiennes  
Salons privés pour dames  
OUVERT JUSQU'AU NUIT  
125 est, rue Ste-Catherine  
D. Desrosiers, propriétaire

DANSEZ CHEZ LEOPOLD  
Tous les soirs de 8 heures 30 p.m. à la fermeture  
SALLE ENTIEREMENT REDECOREE ET PLANCHER EN PARFAIT ORDRE  
ADMISSION: 0.25  
(Près Chemin de la Gies)  
4895 O., RUE ST-JACQUES  
TELEPHONE: WELLINGTON 0377

BUVEZ LA BIÈRE

DOW  
OLD STOCK  
PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

**LE PLUS FORT  
RENDEMENT DE  
LA SAISON A  
L'EST DES E. U.**

**INSISTEZ**  
pour avoir les véritables  
**RADIOTRONS**  
**MARCONI**  
**RVC**

Un produit  
de la belle  
province de  
Québec

Conservez  
les Cartes  
Gagnantes

10¢

**ALOUETTE**

**TABAC À FUMER**  
NATUREL

*Alouette gentille, Alouette,  
Alouette, c'est le financier.*

**LE TABAC À PIPE**

**ALOUETTE**

est le choix des connaisseurs

Le Cie B. Houde Limitée—Québec

maintenant en France, a accepté une invitation pour venir participer à plusieurs courses en Amérique. Il espère s'embarquer pour les Etats-Unis dès la première semaine de mai.

---

## LUTTE AU ST-MICHEL

Voici le programme de lutte qui se déroulera, ce soir, à la salle St-Michel :

1<sup>re</sup> manche, Jos Samson vs Bob Birno; 2<sup>e</sup> manche, Lorenzo Beaulieu vs Armand Bonin; 3<sup>e</sup> manche, Teasdale vs Lalonde, Buck Jones vs Alber Themens, Maldard vs Lavigne.

|                                                                                                                                                                                                           |     |     |     |    |   |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|----|---|---|
| Sankey, 20.....                                                                                                                                                                                           | 1   | 0   | 0   | 3  | 1 | 0 |
| Dudley, p.....                                                                                                                                                                                            | 3   | 0   | 0   | 1  | 2 | 1 |
| Chamberlain, p.....                                                                                                                                                                                       | 1   | 0   | 0   | 0  | 0 | 0 |
| bHenline.....                                                                                                                                                                                             | 0   | 0   | 0   | 0  | 0 | 0 |
| Totaux.....                                                                                                                                                                                               | 31  | 1   | 27  | 14 | 3 |   |
| aFrappa pour Melton à la 7e.....                                                                                                                                                                          |     |     |     |    |   |   |
| bFrappa pour Dudley à la 5e.....                                                                                                                                                                          |     |     |     |    |   |   |
| Baltimore.....                                                                                                                                                                                            | 100 | 030 | 000 | 4  |   |   |
| Montreal.....                                                                                                                                                                                             | 000 | 001 | 000 | 1  |   |   |
| Sommaire: Points comptés sur coups de Gilbert 2. Oliver, Lebourveau. Double-jeux: Sankey à English à Roettger, Shankey à Roettger à Shankey, Olson à Molesworth à Bissonnette. Buts sur balles: Melton 1; |     |     |     |    |   |   |

**IMPORTA**  
nelles ne p  
vous démé

# SI VOUS ménagez

100

Le sénat a voté et soumis à la chambre basse pour approbation, un programme qui avait été présenté par les "mogols" du turf, comme le seul moyen de sauver les cinq milliards de l'Etat d'une faillite lente mais certaine.

Les mesures approuvées sont:

Le sénat a voté et soumis à la chambre basse pour approbation, le programme qui avait été présenté par les "mogols" du turf, comme le seul moyen de sauver les cinq pistes de l'Etat d'une faillite lente mais certaine.

**LE CHAMPION CYCLISTE  
DE POLOGNE AUX E.-UNIS**

Warsaw, Pologne, 4. — Henry Szostak, champion de Pologne, qui réside à New York, a été élu champion de Pologne aux E.-Unis.

**LUTTE AU ST-MICHEL**

Voici le programme de lutte qui se déroulera, ce soir, à la salle St-Michel. Au 1<sup>er</sup> tour, Jos Samson vs Bob Birno; au 2<sup>e</sup> tour, Lorenzo Beaulieu vs Armand Bonin; préliminaires, Teasdale vs Lalonde, Buck Jones vs Albert Themens, Maldard vs Lavigne.

Voici le programme de lutte qui sera disputé, ce soir, à la salle St-Michel : 1<sup>re</sup> finale, Jos Samson vs Bob Birno; 2<sup>e</sup> mi-finale, Lorenzo Beaulieu vs Armand Bonin; 3<sup>e</sup> préliminaires, Teasdale vs Lalonde, Buck Jones vs Albert Themens, Maldard vs Lavigne.

venez donc sans tarder remplir  
vous retourner notre formule  
officielle d'Avis de Déménagement.  
Vous pouvez en obtenir une du  
préposé au relevé des compteurs  
ou à notre plus proche succursale,  
où on se fera un plaisir de vous  
aider à remplir la formule, au besoin.  
La charge est naturellement néces-  
saires.

jours autour du 1er mai et est répar-  
tie d'après un plan basé sur la  
rentrée des "Avis". Il importe  
donc, dans notre intérêt mutuel,  
de nous adresser votre "Avis de  
Déménagement" aussitôt votre bail  
signé et le plus tôt possible avant  
le 1er mai.

Montreal Light Heat & Power Consolidated



Un cent d'électricité utilisé pour le ménage dans votre nouveau logis actionnere gros aspirateur ou un accessoire à polir les parquets pendant une heure; ou le aspirateur pendant 9 heures. Est-il meilleur mode de nettoyage et moins dispendie

\_\_\_\_\_

## L'hon. M. Stockwell expose les...

(Suite de la première)

M. Barré le trouve difficile d'usage. Le taux d'intérêt est bien trop élevé. M. Barré est d'avis que trop de députés parlent de leur amour de l'agriculture. Cette affection se borne à des paroles. On ne dit pas assez qu'il n'y a que 90 Caisse populaires capables de répondre au besoin de 900 municipalités rurales.

Le député de Rouville n'hésite pas à affirmer que l'agriculture n'a reçu ni du gouvernement ni du peuple en général, la considération qu'elle mérite. C'est la principale cause de l'exode des ruraux vers les villes, de l'exode des citadins vers les États-Unis. La presque totalité des enfants que nous avons élevés n'attendent que le moment opportun pour aller vivre en ville de secours direct.

Cette question sociale de la plus haute importance ne se peut régler que par un crédit agricole à un taux raisonnable, à 3 p.c. sans l'aide du gouvernement à 2 p.c. avec le concours ministériel.

Après avoir exposé cette thèse, le député de Rouville pose cette éminente question: "Je voudrais bien savoir les motifs qui font que ma motion subit le bombardement d'un amendement. Trouve-t-on l'intérêt trop bas ou veut-on enlever au député de Rouville le mérite de sa motion en lui substituant un amendement avec l'espoir de le faire adopter."

De plus en plus triste et désenchanté, M. Barré ajoute: "Avant de prendre l'attitude que j'ai prise aujourd'hui, j'ai longtemps hésité. Plutôt que d'arriver à une rupture définitive, depuis le début de la session, je me suis parfois abstenue de voter. J'ai peut-être mal agi, manqué à mon devoir."

M. Lucien Lamoureux (libéral, Iberville) interrompait cette langoureuse et émouvante confession par ces mots: "C'est pas grave".

Et M. Barré d'acquiescer: "Je l'avoue".

M. Lucien Lamoureux

Co-pittoreux orateur n'approuve pas toute la motion de M. Barré, mais il se félicite d'avoir amorcé le débat. C'est assurément la plus importante motion de cette année. La motion se résume comme suit: "Nous avons besoin d'un prêt agricole". M. Lamoureux s'occupe de cela depuis 20 ans; il a fondé l'association des fermiers-unis, dissoute lors de la fondation de l'U.C.C. Tout le monde admet la nécessité du prêt agricole. On ne s'entend pas sur les moyens de l'établir. M. Lamoureux ne prétend pas que le gouvernement doit prêter à 3 p.c., mais à 5 p.c. plus une demié pour 100 pour frais d'administration.

L'orateur croit qu'avec un fonds de \$10,000,000 il serait possible de prêter \$2,500 à chaque cultivateur qui le voudrait. Quant au prêt agricole fédéral, jamais il n'a été établi pour nous du Québec.

Parlant incidemment des opinions de M. Albert Rioux, M. Lamoureux déclare que le président de l'U.C.C. ne représente pas la majorité des cultivateurs de la province. Au cours d'une assemblée de cette association, M. Rioux n'a pu trouver un "secondé" pour sa proposition de faire administrer le crédit agricole par les Caisse Populaires.

M. Lamoureux termine en disant que les cultivateurs, étant le meilleur rempart contre le communisme, doivent être protégés.

L'hon. R. F. Stockwell

Le trésorier de la province déclare qu'il tient à exprimer son opinion sur cette question tant discutée du crédit agricole. Il dit d'abord un mot du système fédéral de prêt agricole, mentionne l'intérêt élevé, 6 1/2 %, et ajoute que nos cultivateurs ont besoin de prêts à long terme.

Il y a donc un système de crédit agricole, le système fédéral. Pourquoi nos gens n'en profitent-ils pas comme ils le devraient? Parce que le système fédéral établit le montant du prêt en se basant sur 50 % de l'évaluation de la terre et 20 % de l'évaluation des bâtiments. Ce procédé ne rend pas justice aux cultivateurs des provinces de l'est du pays, et c'est pourquoi des provinces comme la Saskatchewan, l'île de Prince-Edouard, l'Ontario, se sont lancées dans l'entreprise d'un prêt agricole qui leur est propre. En effet, dans les provinces de l'ouest, les cultivateurs ne construisent sur leurs terres qu'une mesure pour y demeurer durant l'été et que des abris très rudimentaires pour leurs bestiaux et leurs machineries agricoles. Ce qui fait que le crédit agricole, qui base le prêt sur 50 % de l'évaluation de la terre et 20 % de l'évaluation des bâtiments, leur est favorable. Dans notre province, nos cultivateurs ont des demeures confortables et presque luxueuses, des bâtiments de ferme de grande valeur. Le prêt agricole, qui ne tient compte que de 20 % de l'évaluation de ses édifices, leur est donc peu favorable. D'autant plus que dans la province de Québec, l'évaluation pour fins de taxation ou autres des édifices, dans nos villes et principalement nos campagnes, est très peu élevée. Pourquoi cela? Est-ce à cause des taxes ou pour éviter les contributions trop élevées? Pour quelque raison que ce soit, cette évaluation diminue le pouvoir d'emprunt de nos cultivateurs. M. Stockwell a conseillé à des emprunteurs éventuels de fournir à la Commission du prêt agricole un certificat officiel attestant que les bâtiments érigés sur leurs fermes ne sont évalués, pour fins municipales, qu'à un bas pourcentage de leur valeur, et de demander à la Commission de faire sa propre évaluation. Les méthodes de la Commission fédérale ne dues pas justice à nos cultivateurs et l'intérêt chargé, 6 1/2 %, est trop élevé.

La province de Québec a voulu adoucir ces conditions en payant elle-même 1 1/2 % du taux d'intérêt et le gouvernement a récemment annoncé son projet de loi pour réduire les frais d'enregistrement et de compte de manière à faciliter à la Commission le recouvrement de ses prêts, et à lui donner plus de confiance dans le pouvoir de remboursement de nos cultivateurs.

Quand on voit les difficultés des administrateurs du prêt fédéral, on ne conçoit pas qu'on vienne demander au gouvernement de cette province de "doubler" le prêt fédéral en créant un prêt provincial. Profitons de l'expérience et demandons plutôt au gouvernement fédéral de modifier son système de manière à le rendre plus accessible aux cultivateurs du Québec. Depuis la Confédération, l'on double inutilement des institutions qui auraient dû demeurer fédérales. Ainsi les provinces assumaient de lourdes responsabilités: nous avons assez des nôtres.

Nos amis de la gauche, dit M. Stockwell, sont toujours prêts à nous suggérer de nouvelles responsabilités. Or, voici ce que je leur propose à mon tour: Ils sont dans les meilleurs termes avec le gouvernement fédéral. Qu'ils aillent à Ottawa dire à leurs amis que le prêt consenti par la Commission fédérale ne rend pas justice aux cultivateurs de la province de Québec; et qu'il importe de le modifier.

A six heures, M. Stockwell a ouvert le débat.

Séance du soir

Ce soir, l'hon. R. F. Stockwell a résumé les arguments qu'il avait fait valoir cet après-midi au sujet du prêt agricole, et il a de nouveau invité l'opposition à user de son influence auprès du gouvernement fédéral pour que la loi du prêt agricole soit amendée de manière à être plus favorable à nos cultivateurs.

M. Edouard Fortin

M. Edouard Fortin (libéral, Beauport), a ensuite parlé sur le même sujet. Il est en faveur de l'établissement d'un crédit agricole provincial. Mais la province, dit-il, n'a pas les moyens de créer son propre crédit agricole. La crise est terrible, et il serait dans temps pour le gouvernement de faire des innovations trop hardies. L'état de nos finances municipales va probablement obliger le gouvernement à assumer de nouvelles charges. Nos industries auront besoin d'aide supplémentaire et, d'ailleurs, nous devons nous rappeler que les systèmes de prêt agricole provinciaux n'ont pas donné de meilleurs résultats que le prêt fédéral. Lorsque ce dernier fut institué, on crut que le crédit était enfin à la portée de tous les cultivateurs, mais au bout d'un certain temps on s'aperçut qu'il était difficile à obtenir. Quoiqu'il en soit le prêt fédéral n'est pas si mauvais.

Depuis sa création, plus de trois millions ont été prêtés dans la province de Québec. En 1933, sur 783 demandes d'emprunt, 207 ont été consenties. Les administrateurs du prêt fédéral se sont vus obligés de ne pas donner suite à plusieurs demandes parce que les garanties offertes étaient insuffisantes. Aurions-nous fait mieux si nous avions eu un système provincial? D'ailleurs, avec l'impôt qui vient d'être proposé par le gouvernement et qui va permettre une diminution considérable des frais de vente par autorité de justice, le crédit sera plus accessible à nos cultivateurs.

M. Fortin a présenté le sous-amendement suivant à la motion de M. Barré:

"Que tous les mots après 'que' dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre prie tout en se déclarant prête à contribuer au système du prêt agricole fédéral, aux conditions les plus avantageuses pour les cultivateurs, invite le gouvernement à étudier les meilleurs moyens pour aider aux Caisse populaires et faciliter leurs opérations dans la province."

M. P.-A. Lafleur (conservateur, Verdun) a ajourné le débat.

M. J.-H. Parent, de Sherbrooke décédé

Ancien maire et manufacturier bien connu de Disraeli

M. J.-Honoré Parent, ancien maire et manufacturier de Disraeli, (Qué.), est décédé cette nuit à l'hôpital Notre-Dame, après une longue maladie, à l'âge de soixante ans. Il s'était retiré des affaires il y a un an environ et vivait depuis à Sherbrooke.

Né à Saint-Bernard, (Qué.), M. Parent fit ses études à Saint-Ferdinand d'Halifax, puis il s'associa à son frère pour établir une manufacture de porcelaine et de faïence à Disraeli. Il fut maire de cette municipalité durant plusieurs années et l'organisateur du parti conservateur dans les cantons de l'est, pendant trente ans. Il se comptait un grand nombre d'amis dans tous les cantons de l'est et même à Montréal.

Le défunt laisse sa femme, née Forget (Marie-Thérèse), et six enfants, MM. Jean-Louis et Léon Parent, et Marie-Reine, Pauline et Madeleine Parent.

Le dévoué sera transporté aujourd'hui à Sherbrooke où elle sera exposée, mais les funérailles et l'inhumation auront lieu à Disraeli.

## M. A. PLANTE N'AMÈNE AUCUNE CLIQUE...

(Suite de la dernière)

palliatifs au chômage. Et il savait pourtant que M. Bennett s'était engagé à faire disparaître le chômage en trois semaines. Pour avoir fait ce que M. Houde n'a pas eu le courage de faire, les provinces de l'Ouest ont obtenu 100 millions pour les producteurs de blé.

Il a préféré, plutôt que de secourir les chômeurs, dépenser \$8,900,000 en expropriations et \$1,380,000 pour des vespasiennes en marbre en bronze et en béton, dont la construction n'a jamais fourni de travail à plus de cinq cents hommes à la fois. Et Montréal comptait alors 25,000 chômeurs. Tout l'argent dépensé par M. Houde est allé aux entrepreneurs. Les \$2,500,000 du tunnel Wellington ont pris la même route.

M. Houde s'est vanté d'avoir équilibré son budget. Mais c'est facile, quand on ne paie pas ses dettes. Pour équilibrer son budget, M. Houde a augmenté la dette de la ville de \$34,000,000.

A Sherbrooke, M. Houde, conservateur, a déclaré, envers et contre tous que son candidat passerait à la convention, "qu'ils périra ou que lui, M. Houde, périrait."

C'est ce même homme qui aujourd'hui vient dire: "M. Taschereau, prenez garde, je sens bouillir en moi le sang de 1837".

(Des voix): Y en a pas!

M. Eugène Chartier

Conservateur depuis 25 ans, M. Chartier commence par une défense du parti conservateur, que M. Dupuis avait passablement critiqué. Il raconte la triste aventure de M. Houde, en qui tous, il y a huit ans, mettaient leur espoir, et qui est devenu un simple démagogue.

M. Chartier se dit conservateur, mais il estime les libéraux, parce qu'il sait que les deux partis sont animés d'un idéal patriotique. Il voit dans le démantèlement du "p'tit gars de Sainte-Marie" du modeste logis de la rue Logan au petit palais de la rue Saint-Hubert, un symbole, celui "que cet homme a changé pour le pire".

M. Plante, lui, est toujours resté fidèle à son petit logis de la rue de Lorimier, à ce quartier ouvrier, dont il a si longtemps soigné les malades pauvres.

M. Anatole Plante

"Elu ou battu le 9 avril, commence M. Plante, je garderai le souvenir de cette assemblée, celle qui m'a touché le plus depuis le début de la présente campagne."

"Il se fait tard et je ne vais pas vous détailler mon programme. Vous le connaissez, il est clair et bref."

"Je ne permettrai pas qu'on touche à l'autonomie de Montréal, je réclame la coopération de tous, des gouvernements, conservateurs ou libéraux, des banques et des ouvriers, des corps publics et de tous et chacun des citoyens en particulier."

"Je ne suis pas le candidat libéral, je suis le candidat de tous les citoyens de Montréal."

"Nous avons tous, — moi comme les autres, — appuyé M. Camillien Houde, la première fois qu'il a posé sa candidature à la mairie. Mais, vous le savez vous l'avez dit, vous de St-Jacques et Sainte-Marie, en le rejetant en 1931: M. Houde a déçu tous nos espoirs."

"Je n'ai pas plus d'expérience pratique des affaires que M. Houde en avait. Mais moi, j'ai des états de services. Alors que M. Houde a accumulé trahison sur trahison, j'ai toujours tenu parole et me suis toujours montré fidèle à mes engagements. A titre d'ancien employé municipal et de député de Montréal, j'ai une bonne connaissance des rouages administratifs de la métropole du Canada."

"Après avoir servi pendant sept ans, de près, les intérêts de mon comté, et de loin, ceux de cette ville, je veux maintenant rendre service à tous les Montréalais."

Deux sortes d'autonomie

"M. Houde et moi, tous deux, nous réclamons l'autonomie de Montréal. En passant, je veux remercier mon adversaire des compliments que lui et son ami M. Calder m'ont fait hier soir à la radio; mais je veux observer que lui prétend dicter leur ligne de conduite à Québec et à Ottawa, gouvernements supérieurs en vertu de la Constitution, tandis que moi je demande et je promets de gagner la coopération de ces gouvernements, sans chercher à leur imposer vainement. Ce sont vos volontés, et non les miennes, que je veux dicter, mais seulement après vous avoir consulté et avec la collaboration des corps publics des associations ouvrières."

M. Houde, bon ou mauvais?

Le candidat ne veut ni condamner ni absoudre M. Houde. Il lui trouve cependant une contradiction. M. Houde répudie tous ceux qui avec lui ont administré la ville de Montréal, et cependant, il soutient que leur administration, dont il s'était dit responsable, a été la meilleure de toutes. Deux choses l'une, ou bien ces gens étaient excellents, et M. Houde a tort de les répudier; ou bien c'est lui M. Houde qui est mauvais, et alors on ne doit pas le renvoyer à l'hôtel-de-ville. M. Plante reproche enfin à M. Houde d'avoir retiré de Québec à la session de 1930, un bill qui aurait donné \$5,000,000 de travaux aux ouvriers de Montréal et d'avoir refusé les \$50,000,000 votés par M. King pour la construction du terminus du Réseau national à Montréal. Autant d'argent qui, après avoir permis à l'industrie et au commerce de faire prospérer la finance municipale, se serait retombé dans les goussets des citoyens.

Elu, M. Plante veut sentir derrière lui toute la population. C'est pourquoi, il prie tous et chacun d'aller voter le lundi 9 avril.

"Donnez-y, Anatole!"

"Je compte sur vous pour aller dire lundi prochain, seuls devant Dieu et les hommes, quel est le meilleur candidat selon votre conscience, et si, à cause de mes états de service passés, vous voulez de mon dévouement pour l'avenir, je donnerai le meilleur de moi-même pour tâcher de vous être utile et agréable."

"S'il n'était pas si tard..."

— Envoyez, envoyez, Anatole!

— Envoyez on a l'impression, on a l'impression!

— On a l'impression, on est tous des chômeurs!

"Messieurs et mesdames, si le temps me le permet, je n'aurai pas de plus grand plaisir que de revenir

dans cette salle où j'ai été si cordialement reçu".

M. Plante finit son discours par un appel au suffrage féminin, dont il s'est toujours fait, à Québec, le promoteur.

## Le Conseil des Métiers reçoit des sympathies

Les ouvriers seront nombreux aux funérailles de M. John T. Foster

Cet après-midi

Cet après-midi, à l'église de l'Ascension, avenue du Parc, des représentants de toutes les unions ouvrières, affiliées au Conseil des Métiers et du travail, assisteront aux funérailles de leur président, M. John T. Foster.

C'est la première fois qu'un président du Conseil des Métiers et du Travail meurt dans l'exercice de ses fonctions. Ce soir, il y aura réunion du Conseil des Métiers et du Travail. On fera l'éloge du défunt. Après la séance sera levée en signe de deuil.

Toutes les unions affiliées, durant 30 jours, porteront le deuil du président. Les chartes que, selon une coutume, on encadre et suspend dans les salles d'assemblées, seront entourées d'un voile noir.

De nombreux télégrammes de sympathies sont parvenus au bureau du secrétaire-correspondant du Conseil des Métiers et du Travail, M. Joseph Pelletier. Celui-ci nous a prié de publier le communiqué suivant:

"Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal désire exprimer ses plus sincères remerciements aux unions ouvrières et autres corps publics organisés, ainsi qu'aux nombreux amis qui nous ont offert leurs sympathies à l'occasion de la mort de notre dévoué Président M. John T. Foster."

"Certes, le mouvement ouvrier de la ville de Montréal perd en lui un grand chef, un homme sincère, dévoué et capable, un homme qui a toujours su, tout en défendant les meilleurs intérêts des travailleurs organisés, conserver un juste milieu, ce qui l'a fait apprécier par tous ceux qui ont eu le plaisir de venir en contact avec lui."

"Le Conseil des Métiers et du Travail invite les ouvriers à assister aux funérailles qui auront lieu jeudi après-midi à 2 heures, de sa demeure 747 Ave. Stuart, Outremont."

M. John T. Foster a fait partie de la Commission des Assurances sociales, avec M. Gérard Tremblay, aujourd'hui sous-ministre du Travail. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, et M. Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université de Montréal.

Sa présence au Conseil des Métiers et du Travail donnait à ce corps un grand prestige. Grâce à sa direction, que tous acceptaient avec empressement, les démarches et les initiatives des Unions internationales de Montréal étaient toujours empreintes de sagesse, de prudence et de modération.

## Il faut confier notre ville à des hommes d'affaires

Discours de M. George S. Layton, candidat dans le quartier Saint-André

Réputation compromise

M. George S. Layton, candidat municipal dans le quartier Saint-André, a prononcé hier soir un discours où il souligne avec vigueur la nécessité de confier à des hommes d'affaires les affaires municipales.

En me présentant comme échec dans le quartier St-André dit-il, je puis assurer les électeurs de ce quartier que je le fais d'une manière absolument indépendante, n'étant attaché à aucun groupe ni à aucune clique, mais seulement avec l'espérance et la certitude d'améliorer la situation financière de la grande Métropole du Canada.

Comme propriétaire de maisons et d'un commerce établi depuis de nombreuses années dans la ville de Montréal, je suis convaincu qu'il est de mon intérêt, comme de celui de mes concitoyens, de faire tout mon devoir en un temps où, je crois, il est opportun d'envoyer des hommes d'affaires pour prendre charge des affaires de la ville.

La réputation de la ville de Montréal est en jeu, et compromise. La semaine dernière, un journal financier disait qu'il avait été question de la sûreté et de la stabilité financière de la ville de Montréal à la Chambre des communes à Londres (Angleterre). Ce personnage intéressé disait qu'à l'heure actuelle \$60,000,000 de "bons" de la Cité de Montréal étaient entre les mains des Anglais. Si le monde de la finance commence à hésiter pour acheter des "bons" de notre ville, où allons nous? Ce dont nous avons besoin à Montréal, c'est une administration exempte de préjugés de race, de religion ou de politique et de patronage. Nous serions alors en mesure de réaliser la solution de problème de la réduction du lourd fardeau des taxes.

Afin de résoudre cette grande question, il est de première importance que le Conseil municipal ne soit formé que d'hommes de la plus grande valeur tant au point de vue moral qu'au point de vue de l'expérience des affaires.

En définitive, je crois que si les affaires de la ville sont dirigées avec autant de perspicacité par les administrateurs qu'ils en mettent à diriger leurs propres affaires, adoptant une politique de saine économie, la ville de Montréal sera de nouveau hors de l'impasse où elle se présente, et une fois encore elle passera pour une des villes les plus florissantes de l'Empire britannique.

## M. Lavery annonce que le clergé est gagné à sa cause

Il fait lire à la radio et en plusieurs assemblées la lettre approbatrice d'un abbé

Protestation

M. Salluste Lavery, candidat à la mairie, s'est promené hier soir, d'assemblées en assemblées, dans le nord-est de Montréal, laissant derrière lui un sillage ruilant de Casques d'Acier, de "fils natifs", de "hautes autorités" du parti national social chrétien et autres porte-bannières de la swastika.

Le clou de la campagne d'hier soir, au parc Champlain, à Rosemont, à la salle Laurier et à la salle Montcalm, fut la lecture d'une lettre de l'abbé Oscar Gibault, 556 rue Dézéry, approuvant le programme de M. Lavery. L'abbé Gibault écrit que M. Lavery est le seul maire qu'il faut à Montréal parce que "le clergé, dit-il, craint des émeutes le 1er mai, lorsque les chômeurs seront mis sur le pavé, et que vous, mon cher Salluste, vous serez à même de leur fournir des fonds pour payer leurs loyers."

Cette lettre fut lue d'abord à la radio, puis aux trois assemblées du candidat, par Alexandre Huot, l'un des obscurs satellites de M. Lavery. A Rosemont, Huot s'attira le blâme de l'abbé Ernest Bernier, curé de la paroisse Saint-Jean-Vianney. (L'Assemblée de Rosemont avait lieu dans le sous-sol de l'église.) M. l'abbé Bernier, qui vint à l'assemblée en compagnie d'un autre abbé, déclara au représentant du Canada qu'il désapprouvait totalement l'usage que M. Lavery faisait de cette lettre, dans la campagne électorale.

Huot greffa à la lettre une réponse que M. Lavery avait autorisée à écrire et à lire au public, réponse dans laquelle M. Lavery remercie l'abbé Oscar Gibault de son concours et souligne les points les plus importants de son programme.

D'autres orateurs se chargèrent, à la suite de ce petit discours épistolaire, de dire à la population que M. Lavery était véritablement chrétien, ainsi que le parti qui l'appuyait puisqu'il recevait l'approbation du clergé!

La foule, d'ailleurs, aux divers endroits que nous avons mentionnés, applaudit fort à la lecture de cette lettre. Les trois assemblées furent pacifiques. M. Lavery annonça partout qu'il fallait construire des écoles pour les 30,000 enfants qui traînaient les rues de la ville aujourd'hui, faute de place dans les classes.

"Vous n'êtes pas des sauvages, dit-il, pour supporter cela davantage. Réveillez-vous. Si c'est l'argent qui vous manque, élevez-moi et je saurai le trouver. Quand on songe, fit-il, en donnant tous les signes de l'indigna-

tion, quand on songe que les millionnaires, les pieuvres de la finance, vous prennent 70 sous par dollar que vous dépensez, n'est-ce pas une honte? Vous n'avez pas de rués entretenues, dans la deuxième plus grande ville française du monde, n'est-ce pas une honte? Nous menons une vraie vie animale, nous Canadiens français. Mesdames, vous n'avez plus de toilettes à vous mettre sur le dos. De partout, on reçoit des insultes à la face. Il faut que ça change, oui il le faut, et lorsque le 9 avril, je prendrai place à la mairie, vous verrez que mes promesses je saurai les tenir."

M. Lavery dit que Montréal a réussi enfin à payer ses employés.

"Pourquoi? C'est parce que la Banque de Montréal a prêté encore à la Ville, La Banque de Montréal a eu peur de vous, ajouta-t-il. Faites-lui peur davantage en m'élisant, et vous aurez d'elle tout ce que vous voudrez." L'Assemblée de Rosemont fut présidée par M. Paul Lemay; celle de la salle Laurier par M. F.-E. Aubé et celle de la salle Montcalm par M. Angelo Bartholini.

INSISTEZ pour avoir les véritables

RADIOTRONS MARCONI RVC

AVIS

AUX FABRICANTS DE FILTRES ET A L'ARTISANAT EN GENERAL

Les propriétaires du brevet canadien No 298,754, accordé le 1er avril 1930, à BALFOUR BRAMWELL, de Belfast, Irlande, pour perfectionnements aux filtres, sont prêts à fournir l'invention, accorder des permis pour leur fabrication, ou vendre une partie ou tous les intérêts qu'ils possèdent dans le brevet. Les demandes devront être adressées à Owen N. Evans, solliciteur de brevets, 1070, rue Bleury, Montréal.

AVIS est donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa présente Session, par Eugénie Décarie, Arthur Décarie et autres pour l'adoption d'une loi concernant l'évaluation des terres en culture dans la Ville de Montréal Ouest et pour autres fins.

Montréal, 11 mars 1934.

Le Procureur des Requérants, Alphonse DECARY.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE, No F-121258 — Dame ANNA LECAYALIER, épouse contractuellement commune en biens de Thomas Deslauriers, cultivateur, autrfois de St-Eustache, Comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, et maintenant de St-Michel de Laval, district de Montréal, et elle-même du même lieu. Demanderesse VS THOMAS DESLAURIERS, cultivateur, autrfois de St-Eustache, Comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, et maintenant de St-Michel de Laval, district de Montréal. Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 29 mars 1934.

Montréal, 29 mars 1934.

JEAN & ROBERT Procureurs de la demanderesse.

# Messieurs les Marchands

Nous vous présentons

Le chef de la famille

Vous ne pouvez vous permettre de l'ignorer et de ne pas lui dire ce que vous avez à vendre. Comme son épouse, il est moderne, il a l'esprit jeune, il est anxieux de se procurer, pour lui et pour les siens, les meilleures choses de la vie. Il s'intéresse à tout, de la politique aux sports, de l'aviation à l'automobilisme. Il ne joue pas très bien au bridge mais il aime à réunir chez lui ses amis. Il est bon causeur et d'un commerce fort sympathique. Mais, ce qui importe davantage, il est

celui dont le jugement est final, définitif, dans tous les déboursés affectant le budget de la famille.

Comme tel, il s'intéresse surtout à gagner et à épargner de l'argent. Il a suffisamment de sens pratique pour savoir que c'est en se tenant bien au courant des événements importants de chaque jour qu'il aura les plus grandes chances de réussir. Il est naturel, dans ce cas, qu'il lise le journal où il trouvera des nouvelles exactes et concises, des opinions judicieuses et nettes. Il est aussi naturel qu'il soit suffisamment préjugé en faveur de ce journal pour recommander à son épouse les valeurs qu'il y trouve et pour agir lui-même suivant les messages qui lui sont adressés dans ses pages.

Vous pouvez parler directement, chaque matin, au chef de la famille en annonçant dans le journal par excellence de l'homme d'affaires:

Le Canada

OTTAWA \$2.25

Autres prix pour passages aller et retour

SHAWINIGAN FALLS \$1.80 JOLIETTE .75 GRAND'MERE \$1.95 GARNEAU \$2.00

Autres prix pour passages aller et retour

SHAWINIGAN FALLS \$1.80 JOLIETTE .75 GRAND'MERE \$1.95 GARNEAU \$2.00

Autres prix pour passages aller et retour

SHAWINIGAN FALLS \$1.80 JOLIETTE .75 GRAND'MERE \$1.95 GARNEAU \$2.00

## Texte de la loi des concours physiques adoptée le 7 mars

Afin de prévenir certains abus déplorables survenus dans le passé

### Les "Walkatons"

Le gouvernement met fin aux sports inhumains et souvent immoraux

### Mesure préventive

Le gouvernement provincial, afin de prévenir certains abus déplorables survenus dans le passé, entre autres le "Walkaton" de Saint-Laurent, a sanctionné une loi régissant les concours physiques. Mise en vigueur depuis sa sanction, le 7 mars dernier, cette loi s'adresse à tous les chefs de police et à tous les maires des municipalités de la province, en même temps qu'à certains promoteurs de sport. En voici le texte:

#### (Bill de l'Assemblée No 29)

#### Loi concernant les concours physiques

Attendu que les concours physiques, en général, sans une étroite réglementation, peuvent mettre en péril la santé ou la vie humaines ou offrir un spectacle contraire à la morale ou à l'ordre public; et

Attendu que certains concours physiques sont de fait pernicieux à la santé ou à la vie humaines, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les Statuts refondus, 1925, sont modifiés en y ajoutant, après le chapitre 164, le suivant:

#### "CHAPITRE 164 A

#### "Loi concernant les concours physiques"

1. La présente loi peut être citée sous le titre de Loi des concours physiques.

2. Dans la présente loi, —  
"10. Les mots "concours physiques" signifient et comprennent toutes luttes de concurrents où l'endurance physique humaine est mise à l'épreuve et qui peuvent devenir indécentes, pernicieuses à la santé ou contraires à l'ordre public;

20. Le mot "immeuble" signifie et comprend tout édifice, bâtisse, maison, local, ou terrain clos ou non dans la province, ou toute partie de tel édifice, bâtisse, maison, local ou terrain;

30. Les mots "chef de police" désignent le chef de la sûreté de la province de Québec, le chef de la sûreté provinciale de la division de Québec ou de Montréal, la personne qui remplit les fonctions de surintendant, de directeur ou chef de police dans une municipalité, et, dans le cas où il n'y a pas, dans une municipalité, tel officier, il désigne le maire de la municipalité;

40. Le mot "personne" comprend également une corporation, une société, une raison sociale ou une association.

3. Personne ne peut tenir ou permettre de tenir un concours physique, à moins qu'un permis à cet effet ne lui ait été octroyé gratuitement par le chef de police, et que ce permis ne soit en vigueur.

Nul permis n'est accordé pour une période de plus de douze mois, mais il est renouvelable à son expiration.

4. Un permis octroyé en vertu de la présente loi peut être révoqué en tout temps par le chef de police qui l'a émis, s'il juge que les concours physiques mis en action sont indécentes, pernicieux à la santé ou contraires à l'ordre public, et ledit chef de police doit, dans tous les cas, l'annuler sur la demande du procureur général ou du maire de la municipalité.

5. Quiconque, —  
"10. Tient ou permet de tenir des concours physiques sans un permis octroyé et en vigueur conformément aux prescriptions de la présente loi;

20. Aide, directement ou indirectement, dans l'organisation ou la mise en action de ces concours physiques, — commet une infraction à la présente loi et se rend passible, en sus des frais, d'une amende n'excedant pas cent dollars, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excedant pas un mois, et au cas d'une infraction subséquente, d'un emprisonnement d'un mois.

6. Quiconque, —  
"10. Etant en charge, de quelque manière que ce soit, de la mise en action d'un concours physique, tolère que ce concours soit pernicieux à la santé ou à la vie humaines, ou aux bonnes mœurs ou à l'ordre public; ou

20. En connaissance de cause, participe ou assiste à un concours physique visé par le paragraphe 10 ci-dessus; ou

30. Tient ou permet de tenir un concours physique qui, dans sa nature, met en danger la santé ou la vie humaines, ou offre un spectacle contraire à la morale ou à l'ordre public; ou

40. Prête son aide, directement ou indirectement, dans l'organisation ou la mise en action d'un concours physique visé par le paragraphe 30 ci-dessus, — commet une infraction à la présente loi et se rend passible, en sus des frais, d'une amende n'excedant pas cent dollars, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excedant pas un mois.

8. Tout membre de la police provinciale ou municipale ou tout agent de la paix est autorisé à entrer, en tout temps, dans ou sur tout immeuble, afin de constater s'il y a commetté une infraction à la présente loi, et toute personne qui lui refuse l'entrée dans ou sur ledit immeuble, ou fait obstruction à cette entrée, de quelque manière que ce soit, est passible des

### Deux garçonnets sont frappés par une auto

Deux enfants ont été frappés par une auto, hier matin, vers huit heures, à l'angle des rues Ontario et Amherst. On les a conduits à l'hôpital Saint-Luc, où les médecins jugent leur état grave. Ce sont Roger Verre, âgé de neuf ans, 2145, rue Amherst, qui souffre d'une fracture de la jambe gauche et d'une commotion cérébrale, et Gaston Forget, âgé de huit ans, 2056, rue Amherst, qui a un bras et une jambe fracturés. Le conducteur de l'auto était M. Georges Morissette, domicilié à 944 est, rue Sherbrooke.

pénalités prévues par l'article 7.

"9. Toute personne qui sait ou a raison de croire qu'un immeuble sert à la mise en action de concours physiques en contravention à la présente loi, peut signifier au propriétaire de cet immeuble, locataire, locataire-occupant, ou agent d'iceux un avis à cet effet, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue dudit propriétaire, locataire, locataire-occupant, ou agent d'iceux selon le cas.

"10. Si, cinq jours après la mise à la poste de cet avis, l'immeuble continue d'être employé pour des fins de concours physiques, contrairement aux prescriptions de la présente loi, toute personne peut demander et obtenir une injonction dirigée contre le propriétaire dudit immeuble, le locataire, le locataire-occupant ou leur agent, ou contre toutes ces personnes simultanément, leur défendant, ainsi qu'à leurs héritiers, leurs successeurs ou ayants droit, de se servir ou de tolérer l'usage de cet immeuble pour les fins ci-dessus.

"11. Toutes les dispositions du Code de procédure civile concernant les injonctions s'appliquent à l'injonction mentionnée dans l'article 10 qui précède, à moins qu'il n'y ait expressément dérogé par la présente loi.

"12. Ledit injonction est émise sur un dépôt ou cautionnement n'excedant pas deux cents dollars, déterminé par le juge, et la signification de cette injonction et de toutes les procédures qui la précèdent ou qui s'y rattachent, doit être faite personnellement au propriétaire, ou autres personnes ou personnes contre lesquelles elle est dirigée, si ces dernières peuvent être trouvées dans le district. S'ils ne peuvent être trouvés, une copie de l'injonction doit être remise à toute personne raisonnable demeurant dans ledit immeuble ou l'occupant, et à l'agent du propriétaire. Si aucune personne raisonnable n'y peut être trouvée ou si tel agent est introuvable, alors la signification est faite en la manière indiquée par le tribunal.

"13. Si le juge constate que cet immeuble continue à être employé en contravention de la présente loi, il doit, par son jugement, définitif et sans appel, ordonner que l'immeuble soit autorisé à rendre, ordonner la fermeture dudit immeuble et en défendre l'usage pour toutes fins quelconques, pendant une période de temps n'excedant pas un an à compter de la date du jugement, qui doit être enregistré contre l'immeuble.

"14. Après le jugement ordonnant la fermeture de l'immeuble, le propriétaire ou l'occupant à quelque titre que ce soit, s'il prouve qu'il est en bonne foi et ignorait que l'immeuble soit employé en violation de la présente loi et qu'il fournit un cautionnement en argent, déterminé par un juge de la Cour supérieure, et le dépose en cour comme garantie que l'immeuble ne sera pas de nouveau employé auxdites fins, peut obtenir une ordonnance suspendant l'exécution du jugement.

"15. Sur demande des parties intéressées, avec preuves à l'appui, le juge peut, à son entière satisfaction, ordonner de faire usage du dit immeuble en contravention de la présente loi, le juge peut annuler ledit cautionnement, ordonner la confiscation du dépôt en faveur de la couronne et réordonner la fermeture de l'immeuble pour le temps inexprimé ou pour une période additionnelle n'excedant pas un an.

"16. Si le juge a lieu de croire, sur demande du propriétaire ou de l'occupant de l'immeuble fermé, en toute époque, que ledit immeuble ou les effets y contenus est ou sont exposés à subir des dommages en raison de fermeture, il peut, aux conditions et restrictions qu'il juge à propos d'imposer, permettre l'occupation de l'immeuble, autant qu'il sera nécessaire pour empêcher icelui ou son contenu de se détériorer, et, quand dans les procédures, le propriétaire ou l'occupant n'est pas représenté, le juge peut imposer, dans l'ordonnance ou la réordonnance de fermeture, telles conditions qu'il croit de nature à protéger ledits immeubles ou effets contre tous dommages.

"17. Rien dans la présente loi ne saurait être interprété comme libérateur des prescriptions édictées par la section III, concernant les lieux d'amusements, de la Loi des licences (Statuts refondus, 1926, chapitre 26).

3. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

### Nouveau projet de M. Joseph Schubert

M. Joseph Schubert, conseiller de Saint-Louis, a tenu une assemblée hier soir au No 4158 rue Saint-Laurent, sous la présidence de MM. Senécal et David Wolfe.

Il était accompagné des orateurs suivants: MM. Sam Segal, F. Brown, M. Rubinstein, W. Sirot et H. Klignan.

M. Schubert a fustigé ceux qui semblent d'avis que pour remettre à flot la ville de Montréal, il suffirait de construire de nouvelles piscines et de nouvelles cliniques, augmenter le coût des services municipaux, tout en baissant le chiffre de la taxe. "C'est l'envers du bon sens, dit-il."

Pour combler le déficit de \$6,000,000 qui s'annonce à l'hôtel-de-ville, il suffirait, selon lui, d'induire Québec et Ottawa à payer non pas chacun le tiers, mais chacun la moitié du "secours direct".

La Ville devrait également réduire l'intérêt qu'elle paie sur ses obligations.

## Convocations en vue de l'élection

### A LA MAIRIE

#### M. Anatole Plante

Ce soir jeudi 5 avril, école Brebeuf, Rosemont, 2870, rue Dandurand.

Vendredi soir, école N.-D.-G. 5440, rue N.-D.-G. Discours irradiés.

Samedi soir, salle municipale St-Henri, 521, place Saint-Henri.

Dimanche soir, salle paroissiale S.-Vincent-Perrier, rue Henri-Julien, près de la rue Jarry, dans le Nord. Discours irradiés.

### M. Salluste Lavery

Ce soir jeudi 5 avril, salle Notre-Dame du Rosaire, Villiers, angle St-Hubert et Villiers.

Vendredi, 6 avril, salle de l'école Marie-Immaculée, 1375 Marie-Anne est. Même soir, salle Bordeaux, 12137 Bois de Boulogne, salle Youville, angle Saint-Gérard et Lajeunesse.

Samedi, 7 avril, école Brébeuf, 2870, Dandurand; salle Mercier, 443 Caty; salle municipale Saint-Jean, angle Shamrock et St-Dominique.

### M. Camille Houde

Ce soir jeudi 5 avril, en la salle située à l'angle des rues Delorimier et St-Zotique.

Vendredi soir, à l'école St-Arsène, 6972, rue Christophe-Colomb et à l'école Dawson, boulevard St-Joseph.

Samedi soir, en la salle paroissiale Ste-Philomène de Rosemont. Dimanche après-midi, au marché Atwater, et le soir, au marché Saint-Jacques et au Jardin de l'Enfance, boulevard St-Laurent.

### A L'ECHEVINAGE

Bourget, jeudi soir 5 avril, assemblée de M. Paul-E. Monseau, à l'école Saint-François-Xavier, 2175, est, rue Champlain. Dimanche après-midi en la salle paroissiale Sacré-Cœur, 2046, rue Plessis et dimanche soir à l'école Souart, angle Papineau et Lafontaine. Assemblées au comité vendredi soir, à 8 h. 30 et samedi soir, à 9 h.

Sainte-Cunégonde, jeudi soir 5 avril, M. Moreau tiendra une assemblée en la salle du collège Sainte-Cunégonde, 2230, rue Delisle et dimanche soir, 8 avril, en la salle du marché Atwater.

Sainte-Cunégonde, jeudi soir 5 avril, assemblée de M. Hector Langlois, en la salle du collège Iberville, 2235, rue Delisle.

Saint-Denis, jeudi soir 5 avril, assemblée de M. J.-Alonso Savard, en la salle de l'école William Dawson, angle Christophe-Colomb et boulevard St-Joseph.

Sainte-Marie, jeudi soir 5 avril, assemblée de M. Eugène Bélanger, en la salle de l'école Champlain, 1620 rue Fullum.

Abundis, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. Alfred Legault, à l'école DuJard, à Cartierville, 12345 Ste-Croix. Vendredi soir, en la salle publique du Sault-au-Récollet, boulevard Gouin, près de l'église. Dimanche après-midi, à 2 h., en la salle Latendresse, 10855, rue Lajeunesse. Dimanche soir, en la salle municipale de Bordeaux, avenue du Bois de Boulogne.

Saint-Edouard, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. Alfred Filiol, à l'école Saint-Jean, rue Boyer.

Villiers, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. Henri Jarry, à l'école Philippe-Aubert de Gaspé, 7236, rue de Gaspé. Samedi soir, à l'école Dollier de Cascon, 8256, rue St-André. Dimanche soir, en la salle paroissiale Notre-Dame du Rosaire, à Villiers.

Saint-Eusèbe, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. J.-H.-A. Lavoie, au garage Lepage, 4098, rue Parthenais.

Saint-Henri, vendredi soir, assemblée de M. Z.-A. Côté, en la salle Ste-Clotilde, chemin de la Côte Saint-Paul. Dimanche soir, en la salle du collège Saint-Henri.

Mont-Royal, vendredi soir, assemblée de M. Gérard Lemire, à l'école Iona, chemin Myra. Dimanche soir, en la salle du collège Notre-Dame de la Côte-des-Neiges.

Maisonnette, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. Georges Caron, en la salle de l'école Saint-Jean-Baptiste de la Salle, 2355, boulevard Pie IX. Vendredi soir, en la salle de l'école Saint-Paul, angle des rues St-Clément et Lafontaine. Dimanche soir, à l'école Chomedey, boulevard Morgan, angle Lafontaine.

Maisonnette, dimanche soir, assemblée de M. J.-A. Gamelin, au marché Maisonnette.

Saint-Michel, vendredi soir 6 avril, assemblée de M. J.-A. Sage, en la salle de l'école Jean Provost, rue St-Dominique.

Abundis, vendredi soir, assemblée de M. F.-J. Leduc, à l'école Saint-Paul-de-la-Croix.

Saint-Jean, vendredi soir 6 avril, assemblée du Dr Ernest Poulin, à l'église St-Roch, angle St-Roch et Outremont (Parc Extension). Dimanche après-midi, au Jardin de l'Enfance de St-Jean-de-la-Croix, 6835, boulevard St-Laurent et dimanche soir, en la salle située à l'angle des rues Shamrock et St-Dominique.

Delorimier, ce soir jeudi 5 avril, assemblée du Dr F.-L. Demers, à l'école St-Dominique, rue Delorimier.

Préfontaine, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. Georges Lalancette en la salle située à l'angle des rues Hochelaga et Chamby.

Saint-Eusèbe, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. Alfred Mathieu, à l'école Meilleur, angle Fullum et Rouen.

Ville-Marie, vendredi soir, assemblée de M. Omer Côté, en la salle St-Pierre, 1160, rue Panet.

Notre-Dame de Grâce, vendredi soir 6 avril, assemblée de M. W.-B. Baillie, en la salle municipale de Notre-Dame de Grâce.

Saint-Jean-Baptiste, ce soir jeudi 5 avril, assemblée de M. A.-E. Goyette, à l'école Garnier, 1320 est, rue Marie-Anne.

### LES COMITES

M. Anatole Plante, comité central, 1386 est, Ste-Catherine, angle Plessis, Frontenac 6991. Bureaux de renseignements: 1801 ouest, Notre-Dame, angle St-Martin, Wilbank 9713; angle Ontario et St-Hubert, Frontenac 8757. Comité pour les dames, chambre 26, hôtel Windsor, Wilbank 0026.

M. Pierre Desrochers, comité central, 1333 est, Mont-Royal.

M. Salluste Lavery, comité central, 20 est, Saint-Jacques, chambre 4, Marquette 2676. Bureaux de ren-

## Omer Girard est trahi par Ovila

Le grand pontife des Crucifiés témoigne contre son propre frère

Lors de la révolte des forçats, au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, l'un des bagnards, Omer Girard, 1457 rue Hogan, fit preuve de bravoure et de courage en aidant les autorités à rétablir la paix. Sa conduite fut récompensée par une libération sur un ticket de leave, le 29 septembre 1933 et Girard, qui avait encore quatre années à purger, pour un vol à main armée, retourna dans sa famille.

Malheureusement pour lui, le criminel pardonné était le frère d'Ovila Girard, le grand prêtre de la secte des Crucifiés et sa présence dans le sanctuaire de la secte n'était pas bien vue du reste des disciples. On commença à le persécuter et l'automne dernier, un accusé de viol fut logé contre lui. C'était à aller un peu raide et Me Paul Déry réussit alors à faire libérer son client. La supposée victime n'était autre que la petite Irma Gaumont, qui se fit marier au Bie, par Ovila Girard, sous la poussée "surnaturelle" d'Aurore Gagnon, la protectrice des Crucifiés.

On continua à surveiller Omer. Il fallait qu'il retourne au pénitencier, finir sa sentence. Une condamnation de trois jours de prison était suffisante pour annuler le pardon du gouverneur-général.

Et hier encore, devant le juge Amédée Monet, Ovila, plus maigre que jamais, témoignait contre son frère et l'accusait d'avoir dit à Alexandra-Marchand Blier, le 22 mars, "Tu vas mourir de ma main".

Le procureur de la défense n'eût pas de peine à convaincre le tribunal de l'innocence de son client. Le juge Monet s'empressa de renvoyer la plainte. En rendant son jugement, le magistrat déclara ce qui suit: "On semble oublier que si l'accusé était condamné, même à huit jours de prison, il aurait à purger une peine de quatre années".

### Exposition de peinture au Arts Club

Adrien Hébert, l'artiste peintre canadien-français bien connu, sera au nombre des huit peintres de Montréal qui exposeront au salon de peintures tenu au Arts Club, 2027, rue Victoria.

On remarque dans le groupe plusieurs toiles à l'huile et à l'eau ainsi qu'une collection de gravures et de bois.

Parmi les artistes qui exposent sont MM. R. W. Pilot, A.R.C.A., A. Berovitch, Ernest Newman, Leslie Smith, E. Howard, L. Torrence Newton et T. R. MacDonald.

Cette exposition fut tenue pendant plusieurs semaines à l'école des Arts de l'Université Queen's à Kingston. Le public est cordialement invité à visiter cette exposition qui durera deux semaines. Les portes seront ouvertes des cet après-midi (jeudi 5 avril) de 2 heures à 5 heures.

Ville-Marie, comité de M. Omer Côté, 1238 est, rue Laguchetière, Chertier 8125. Bureau de renseignements: 359, rue Champ de Mars, HARBOR 5959 et Plateau 9670.

Ville-Marie, comité de M. T. Fortin, 1151 est, Laguchetière, Frontenac 1586.

Ville-Marie, comité de M. Elie-N. Tabah, 1137 est, Laguchetière.

Villiers, comité de M. J.-A. Léon Papineau, 7612, St-Hubert.

Villiers, comité de M. Henri Jarry, 7536, rue St-Hubert. CRescent 1290.

## Nos colons sont heureux d'avoir quitté Montréal

Ils ont déjà défriché plus de 900 acres de terre à Villemontel

### Un "travaillant"

Un colon montréalais de Villemontel, en Abitibi, M. Joseph Coutu, de passage à Montréal, nous a donné des nouvelles de la centaine de familles de colons que notre ville a établies à cet endroit.

"Le moral de nos gens, nous a dit M. Coutu, est très bon, et tous ne désirent qu'une chose: rester sur les lots qu'ils ont commencés à défricher, et devenir de bons cultivateurs."

"Si les choses ne vont pas toujours comme elles devraient aller, a ajouté M. Coutu, cela ne dépend pas du gouvernement, mais des colons." Il voulait dire que les colonies de colons, qu'elles soient établies dans l'Abitibi ou ailleurs, doivent les moments difficiles qu'elles ont parfois à passer à l'imprévoyance de leurs membres, non à celle du gouvernement.

Il nous parla de la mentalité des nouveaux colons. Ils sont restés ouvriers. Ils vivent au jour le jour, sont souvent portés à dépenser tout ce qu'ils gagnent et tout ce qu'ils reçoivent, et ne commencent à s'inquiéter du lendemain que lorsqu'ils n'ont plus rien.

"Il faudrait dit-il, et cela se fait en plusieurs endroits, qu'ils soient conduits comme ils l'étaient quand ils travaillaient à l'usine. Il faudrait qu'il y ait toujours quelqu'un pour leur dire: tu as gagné \$40 ce mois-ci, tu ne dépenses pas ton allocation."

Villemontel, si l'on en croit M. Coutu, serait une des régions les plus propices à la colonisation. Le pays est plat, la terre fertile. L'on n'est qu'à 16 milles du chef-lieu de l'Abitibi, Amos, et le chemin de fer passe tout près.

Pour nous montrer comment on pouvait se tirer d'affaire, il nous parla d'un colon du nom de Philippe Labelle. C'est un ancien chômeur de Ville St-Michel, près Montréal.

Il s'est construit un poulailler, un puits, a réparé sa maison, sans que cela lui coûte un seul sou. Aidé de son fils aîné, un garçon de 13 ans, en une semaine il a fait 10 cordes de bois de pulpe. Le bois de pulpe se vend \$3.25 la corde. De ce montant, le colon doit déduire \$1, ce que coûte le transport au chemin de fer, à moins qu'il ne transporte lui-même son bois.

Le colon Labelle a déjà défriché 8 acres de terre. Il est cité en exemple dans tout le canton. Il a cinq enfants et réussit à vivre avec \$15 par mois. Toutefois, paraît-il, il lui faudrait \$2 de plus, pour pouvoir subvenir à tous les besoins de sa famille.

Les colons de Villemontel ont demandé au ministère des terres et forêts d'affecter à la colonisation les rangs 4, 5, 6 et 7 de leur canton, afin d'y établir leurs fils. Ces lots étant encore assez bien boisés, ils pourraient se faire quelque revenu en vendant le bois aux compagnies de pulpe.

M. Coutu a dit que les colons de Villemontel avaient chargé d'exprimer leur reconnaissance à M. Hector Authier, député de l'Abitibi, qui a demandé une réduction des taxes de chemins de fer pour le transport des colons et de leurs effets, et M. Léon Trépanier, conseiller municipal à Montréal, à qui ils doivent en bonne partie leur bonheur présent.

Les colons montréalais établis à Villemontel ont déjà défriché 900 acres de terre. Les plus anciens, ne sont dans la région que depuis à peine deux ans.

## Nouvel organisme de sécurité que l'on vient de créer

Il enrôlera les corporations municipales, scolaires, et autres

Les membres du Conseil d'administration de la Ligue de Sécurité de la province de Québec, réunis hier midi à l'hôtel Mont-Royal en assemblée plénière, ont décidé d'élargir les cadres de leurs activités en ajoutant une nouvelle section aux départements déjà nombreux que la ligue maintient en opération pour rendre plus efficace la diffusion de sa propagande de prudence et de prévention.

Cette nouvelle branche aura comme membres les corporations municipales, les commissions scolaires ou les fabriques des différentes paroisses et couvrira toutes les villes et villages du Québec. Le coût d'enrôlement sera d'un sou par jour, c'est-à-dire de trois dollars et soixante-cinq cents par année, pour chaque corporation, commission ou fabrique qui participera au mouvement.

En retour, les directeurs s'engagent à faire parvenir aux membres une affiche de sécurité, illustrée en couleur, chaque semaine, ainsi qu'un cadre spécial pour placer cette vignette bien en vue, soit à la porte de l'église, ou dans le bureau de poste, l'hôtel de ville, ou l'école. En plus, les membres auront droit de recevoir 40 réflecteurs rouges pour distribution aux conducteurs de voitures hippomobiles afin d'aider à l'élimination des accidents de la route. La valeur de ce service sera de neuf dollars et la voiture-école de la ligue de sécurité donnera ses séances éducatives dans les municipalités qui se seront jointes à ce département.

La ligue aidera aussi les membres à combattre les mauvaises habitudes de conduite, par la coopération si utile que lui accorde la presse de la province, par l'organisation de brigades scolaires, de sécurité qui ont fait un si bon travail chez les écoliers dans les grands centres.

Cette initiative a surtout pour but de reconnaître les excellentes relations qui existent entre notre ligue de sécurité et les conseils de ville et les fabriques du Québec, et d'assurer un champs d'action plus vaste à l'oeuvre de sécurité.

Pour la mise en marche de cette campagne d'enrôlement, un comité spécial a été choisi, se composant de trois directeurs influents de la ligue: L'Honorable Alfred Leduc, président de L. & A. Leduc Limitée; M. Alcide Chausse, secrétaire de la Société Royale d'Architecture du Canada, et M. J. P. Labarre, principal de l'Ecole Supérieure du Plateau. Le comité anglais se composera de M. St. Clair Holland, vice-président et gérant général de Robert Mitchell Co. Ltd., le Colonel Robert Starke, de la Cie. Frothingham, Starke et Siebold, et M. P. M. Mainguy, gérant général de la Ford Motor Company à Montréal.

Cette initiative a surtout pour but de reconnaître les excellentes relations qui existent entre notre ligue de sécurité et les conseils de ville et les fabriques du Québec, et d'assurer un champs d'action plus vaste à l'oeuvre de sécurité.

Pour la mise en marche de cette campagne d'enrôlement, un comité spécial a été choisi, se composant de trois directeurs influents de la ligue: L'Honorable Alfred Leduc, président de L. & A. Leduc Limitée; M. Alcide Chausse, secrétaire de la Société Royale d'Architecture du Canada, et M. J. P. Labarre, principal de l'Ecole Supérieure du Plateau. Le comité anglais se composera de M. St. Clair Holland, vice-président et gérant général de Robert Mitchell Co. Ltd., le Colonel Robert Starke, de la Cie. Frothingham, Starke et Siebold, et M. P. M. Mainguy, gérant général de la Ford Motor Company à Montréal.

Cette initiative a surtout pour but de reconnaître les excellentes relations qui existent entre notre ligue de sécurité et les conseils de ville et les fabriques du Québec, et d'assurer un champs d'action plus vaste à l'oeuvre de sécurité.

Pour la mise en marche de cette campagne d'enrôlement, un comité spécial a été choisi, se composant de trois directeurs influents de la ligue: L'Honorable Alfred Leduc, président de L. & A. Leduc Limitée; M. Alcide Chausse, secrétaire de la Société Royale d'Architecture du Canada, et M. J. P. Labarre, principal de l'Ecole Supérieure du Plateau. Le comité anglais se composera de M. St. Clair Holland, vice-président et gérant général de Robert Mitchell Co. Ltd., le Colonel Robert Starke, de la Cie. Frothingham, Starke et Siebold, et M. P. M. Mainguy, gérant général de la Ford Motor Company à Montréal.

Cette initiative a surtout pour but de reconnaître les excellentes relations qui existent entre notre ligue de sécurité et les conseils de ville et les fabriques du Québec, et d'assurer un champs d'action plus vaste à l'oeuvre de sécurité.

Pour la mise en marche de cette campagne d'enrôlement, un comité spécial a été choisi, se composant de trois directeurs influents de la ligue: L'Honorable Alfred Leduc, président de L. & A. Leduc Limitée; M. Alcide Chausse, secrétaire de la Société Royale d'Architecture du Canada, et M. J. P. Labarre, principal de l'Ecole Supérieure du Plateau. Le comité anglais se composera de M. St. Clair Holland, vice-président et gérant général de Robert Mitchell Co.



# LA FEMME A LA PAGE

## CHRONIQUE

### Chance ?

Quand une personne a su faire sa vie, quand elle a réussi, dans la vie qu'elle s'était tracée, on entend dire sur son compte pas mal de petites choses.

Tout d'abord, les jaloux, qui font toutes sortes d'insinuations malveillantes ne manquent pas d'attribuer cette réussite à des influences... occultes. D'autres lèvent les yeux et les bras au ciel et proclament : c'est la chance; croyant que ce mot résume tout et qu'après l'avoir prononcé, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

La chance, qui est une des voies de la Providence a, sans doute, beaucoup d'influence sur la destinée. Mais n'est-ce pas aussi un peu parce qu'on l'aide ? Il n'a pas cessé d'être la page, le vieil adage : Aide-toi, le ciel t'aidera.

Les personnages célèbres, non seulement par leur indéniable talent mais pour avoir accompli de grandes choses, ne sont pas seulement des chanceux, nés sous une bonne étoile. Bien ne leur est tombé tout rôti, et s'ils ont réussi, c'est qu'ils ont fait pour cela tout ce qu'il fallait faire.

Ils ont travaillé, pendant peut-être de longs mois à mûrir leur projet, à en examiner tous les côtés, à l'envisager sous toutes ses formes. Et dès que la chose leur a paru possible, ils l'ont entreprise et menée à bien.

Je ne nie pas que la chance existe et qu'elle soit une puissance. Mais je crois qu'elle ne sert que ceux qui sont dignes d'elle. Elle se présente au moins une fois dans chaque existence et c'est alors qu'il importe de la saisir.

Malheureusement, tout la nature humaine est changeante et instable, on ne se rend pas toujours compte de son passage.

Chance ne veut pas forcément dire fortune rapide, elle signifie aussi sécurité. Ainsi, un jeune homme, après avoir essayé plusieurs métiers sans pouvoir se fixer, va trouver l'opportunité d'en apprendre un qui pourra, plus tard, lui donner l'aisance. Seulement, le sacrifice de quelques mois d'apprentissage à tout petit salaire, s'impose. C'est un écueil que le jeune brouillon se veut pas surmonter.

Il lui faut, tout de suite, être maître, gagner un salaire de spécialiste, rouler carrosse en quinze jours... C'est si impossible que, déjà, il abandonne, et le voilé de nouveau à la merci du hasard. Les jours passent, la vie coule, il vieillit sans rien apprendre, sans rien savoir, bon à tout, c'est-à-dire à rien.

Et quand la misère le guette, qu'il se remémore le temps de sa jeunesse, c'est avec amertume qu'il se dit : Oui, j'ai eu ma chance, et je n'ai pas su la prendre ! Malheureusement, il est trop tard.

Se lamenter est bien; agir est mieux, et on verrait moins de vies brisées, de pauvres êtres râtés s'ils avaient su comprendre le bon sens des choses, la nécessité des sacrifices, les préliminaires à toute carrière, la persévérance à l'ouvrage choisi, et surtout la grandeur, la beauté du travail, qui est la seule chance dont on puisse intelligemment se glorifier.

Odette OLIGNY

## MONDANITÉS

Mlle Thérèse Jarry donnera un bridge et recevra à l'heure du thé, cet après-midi, en l'honneur de Mlle Claire Duranleau à l'occasion de son prochain mariage.

Mme A. F. Baillie donnera une soirée-dansante, aujourd'hui, au Hunt Club, en l'honneur de sa fille, Sonia et de son fils John.

Le "Bal de l'Opéra", organisé au profit de la "Canadian Opera Company" aura lieu ce soir, à l'hôtel Mon-Royal. Mme Athanasios David, Mme Léon-Mercier Gouin, Mme H. W. K. Hale, ainsi que les membres du comité d'organisation du Bal de l'Opéra recevront les invités.

Mme Hector M. Milne a donné un bridge et a reçu à l'heure du thé, ces jours derniers, en l'honneur de Mlle Marcelle Hardy, à l'occasion de son prochain mariage. Mme Oscar P. Dorais et Mme D. Morris ont servi le thé, aidées de Mme Léon Boucher, de Mme Paul Hardy, et de Mlle J. Hardy et Aline Guilbault. Les salons et la table à thé étaient décorés de fleurs printanières.

Mme Edmond Dufresne, d'Outremont, recevra son cercle de couture de l'Assistance Maternelle, demain après-midi.

Mlle Jeanne LaRoque recevra vendredi, les membres de son cercle de couture de l'Aide aux Colons.

Le mariage de Mlle Marcelle Hardy, fille de M. Arthur Hardy, décédé, et de Mlle Hardy, de Notre-Dame-de-Grâce, avec M. Marius Dufresne, fils de M. J. M. Dufresne, décédé et de Mme Dufresne, de Notre-Dame-de-Grâce, sera célébré dans l'intimité, le 17 avril.

Le mariage de Mlle Géraldine E. Tompkins, fille de M. et de Mme Charles M. Tompkins, avec M. Joseph Magnan, fils de M. et de Mme Joseph Magnan, sera célébré le samedi, 14 avril à 8 h. 30, en l'église St-Augustin-de-Canterbury.

Me Guillaume Saint-Pierre, C.R., et Mme Saint-Pierre, annoncent les fiançailles de leur fille, Marguerite, avec M. Bate (Adhemar) Grandchamp, fils de M. et de Mme N.-L. Grandchamp, de Notre-Dame-de-Grâce.

M. et Mme R.-A. Taschereau annoncent les fiançailles de leur fille, Gabrielle, avec M. Charles Roland Taché, fils de M. Henri Taché, décédé, et de Mme Taché.

Le docteur et Mme Georges-E. Minault, d'Outremont, annoncent les fiançailles de leur fille, Marguerite, avec M. Bate (Adhemar) Grandchamp, fils de M. et de Mme N.-L. Grandchamp, de Notre-Dame-de-Grâce.

Mme D. L. Desbois et Mlle Irène et Gisèle Desbois, sont revenues d'un séjour de deux mois à Miami (Floride).

Mlle Bins Lantier est retournée à Québec après avoir passé quelques jours en ville à l'occasion du mariage Bélanger-Fauteux.

Le lieutenant-colonel et Mme Gavin L. Ogilvie et Mlle Betty Ogilvie, revenues depuis peu d'Atlantic City, occupent leur villa de Cartierville.

M. Geoffrey Maynard a passé la fin de semaine à Ottawa, l'invité de ses parents, M. et Mme W. Martin Maynard.

Mlle Bertha Tremblay passe quelques jours à Québec, l'invité de M. et de Mme Alexandre Chouinard.

Le lundi de Pâques, 2 avril, à 9 heures a été béni en l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, par M. l'abbé Léo Paquet, le mariage de Mlle Germaine Greffard, fille de M. et de Mme Philéas Greffard, de Québec, avec M. Louis Touchet, de Hull, fils de M. et de Mme J.-Ernest Touchet, de Beauport. M. Philéas Greffard accompagnait sa fille et M. Ernest Touchet était le témoin de son fils. Pendant la messe le programme musical fut exécuté par Mme Victor Bergeron, Mlle Muriel Hall, MM. Légaré, Bourassa, Henri Vallières et Mlle Rachel Drouin. A l'issue de la cérémonie il eut dîner à l'hôtel St. Roch et M. et Mme Touchet partirent ensuite pour New-York et Motuheron (N.-J.) A leur retour ils demeureront à Hull.

Mme Ernest Girardot, présidente de l'arrondissement D, dans la campagne de souscription des Oeuvres de Charité Canadiennes-Françaises, recevra, dans la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, la coopération du comité actif composé de Mme G.-G. Beauchamp, présidente; Mme P.-O. Brabant, vice-présidente; Mme H. Julien, 2e vice-présidente; les chefs d'équipe sont : Mme P.-O. Brabant, Mme A. Verreault, Mme R. Girard et les auxiliaires Mlle V. de la Rivière, H. Brochu, R. St-Germain, G. Talbot, S. Tougas, R. Sénécal, R. Girard, H. Bourdon, H. Santerre, P. St-Cyr, A. Verreault, R. Deslauriers, C. Crête, W. Gagnon, G. Racicot, W. Boulanger, A. Bourdeau, J.-A. Juteau, M. Thomas, Jos. Roch, W. Latendresse, W. Larose, Elie Savaria, Mlle Mag. Goyette, Simone Lemay, Alice Brisson, Cécile Huppe, Lucille McDuff, Jeanne Paul, Ang. Goyette, Cécile Racicot, Yvette Bisson, R. Lamarre, T. Lamarre. La paroisse du Sacre-Coeur a pour présidente : Mme E. Marion, vice-présidente Mme J.-R. Ricard et Mme E.-R. Sasseville, et les auxiliaires Mlle R. Lavie, E. Labrosse, G. Chartier, S. Malo, A. Desilva, V. Venne, Mme G. Thuo.

Mlle G. Fortin de St-Boniface, (Manitoba), Mme P. Gignas, de Québec, Mlle Seymour, de Saranac Lake, M. J. V. Perrin et Mlle Perrin de Québec de passage en ville, se sont inscrites à l'hôtel Windsor.

## Les femmes nerveuses doivent fuir l'inaction

Au premier rang des causes du nervosisme féminin, il faut faire une part importante à l'hérédité, qui est comme la mémoire de l'espèce. Chez les prédisposées héréditaires, les maladies utérines occupent à l'origine des états nerveux, une place plus grande que le mauvais fonctionnement de l'intestin et de l'estomac.

Il s'agit d'abord de douleurs de tête, douleurs vagues parfois, avec sensation de vide, d'autres fois assez violentes, séjournant de préférence au front et à la nuque.

On dirait une sorte de migraine en miniature qui se reproduit avec une désespérante constance. La malade se plaint aussi d'affaiblissement musculaire, d'alourdissement des facultés, de fatigue physique et mentale permanente. Son manque d'énergie, son étrange impressionnabilité, enfin une inquiétude inexplicable, caractérisent son état. Il semble qu'elle ait épuisé toutes les ressources d'énergie nerveuse dont elle disposait. Elle se sent affaiblie et démoralisée. Les troubles de l'estomac et de l'intestin ne manquent presque jamais; ils se traduisent surtout par des nausées des palpitations et de l'angoisse cardiaque.

Un singulier mélange du pusillanimité et d'exaltation de la sensibilité se fait jour dans la plupart des organes et des fonctions.

Certaines femmes nerveuses sont comme vouées à une sorte de prurit cérébral continue et le jouet d'une irritabilité mentale incoercible.

### Alimentation

Le traitement est complexe comme le sont les symptômes. Il doit commencer par la suppression de toute excitation nerveuse, des veilles, des émotions et des soucis susceptibles d'accroître la dépression générale.

L'anémie qui accompagne toujours le nervosisme comporte l'usage des toniques. Malheureusement, l'estomac devenu irritable les supporte mal. On adoptera d'abord un régime doux, très nutritif sous un petit volume. Pas d'abus de viandes saignantes qui accentuent les troubles nerveux. Pas de vin ni de stimulants alcooliques.

Pour lutter contre la dépression nerveuse, rien ne vaut les aliments gras, dont la composition chimique se rapproche beaucoup de la composition même des tissus nerveux. Beaucoup de nervosés sont maigres; la plupart même le sont. Faites-les engraisser et elles guériront presque toutes.

Pour l'inaction, occuper le corps et l'esprit sont des préceptes d'hygiène générale qui s'appliquent exactement à la cure des troubles nerveux féminins. Tous les agents physiques sont, par excellence, des modificateurs heureux de la nutrition et des réparateurs du système nerveux. C'est ainsi que les réflexes curatifs qu'on entraîne l'exercice et l'hydrothérapie provoquent des réactions vitales toujours favorables.

### La vie calme

La grande diversion réside dans la substitution de la vie naturelle à l'existence artificielle des cités.

Un exercice régulier et modéré, les voyages, les cures d'air, la gymnastique respiratoire, ont guéri bien des états nerveux. Les laxatifs, les extraits ovariens, la valériane, les bains et les douches tièdes en ont également amélioré un grand nombre.

Le régime et l'hygiène devront être judicieusement mis en oeuvre. Les saines occupations de l'âme et du corps, les soins domestiques qui chassent le désœuvrement sans fu-tiliser l'esprit, seront recherchés. L'alimentation sera plus végétale qu'animale, et l'on en bannira tout condiment ou stimulant.

C'est une déplorable pratique que de vouloir, à tout prix, tonifier les femmes nerveuses en les gorgant de fer, de quinquina, de sels de phosphates. On ne fait, le plus souvent, qu'exciter les nerfs, sans profit pour le sang, et l'on achève de ruiner bientôt une organisation déjà irritable.

Les meilleures préparations à diriger contre le nervosisme sont les sels d'or et de zinc, les préparations strychnées et arsenicales. Mais encore faut-il être extrêmement prudent en maniant ces produits.

### La belle jefhka

La réalité fournit parfois des sujets de roman... Dans un petit village serbe, une jeune fille, surnommée la belle jefhka, était renommée pour sa beauté et pour sa sagesse. Portant le traditionnel costume des paysannes, alors que ses compagnes s'habillaient à la mode de la ville, elle décourageait tous les prétendants en expliquant qu'un secret l'empêchait de se marier. Effectivement, il y avait un secret. La belle et sage jefhka n'était autre que le lieutenant d'un bandit célèbre de la région dont il était la terreur. Arrêté dernièrement, il a fini par avouer que la jeune fille, par amour pour lui, le prévenait des allées et venues des gendarmes et recueillait les marchandises volées. Plusieurs fois même elle prit part à des attaques à main armée, le visage couvert d'un masque.

Au demeurant, elle se montrait charitable, timide et douce... Fiez-vous aux apparences!

### Pensionnat d'Hochelaga

Les religieuses du Pensionnat de Saint-Nom-de-Marie, d'Hochelaga invitent cordialement toutes leurs anciennes élèves à une réunion générale qui aura lieu le mercredi 11 avril, à trois heures de l'après-midi. But de la réunion: Modifier ou créer certains statuts dans l'Amicale; procéder aux élections du conseil d'administration; constituer un Comité d'honneur. Mlle Marie-Claire Davely, présidente générale des Amicales des Saints-Noms-de-Jésus-de-Marie présidera la séance conjointement avec Mme Ernest Tétreau, présidente de l'Amicale du Couvent d'Hochelaga.

M. et Mme R. P. Lobdell de Plattburgh, (N.-Y.); M. et Mme John Clay, Jr., de Chicago (Ill.); Mlle Flora M. Sproule de Westbrook (Ont); M. et Mme R. C. MacFarlane, d'Edmonton (N.-B.); M. et Mme Richard I. Robinson, de Greenwich, (Conn.); Mlle Flo et Eleanor Williams, et Mlle Frances Reilly, d'Albany, (N.Y.), sont descendus à l'hôtel Mon-Royal pendant leur séjour en ville.

## LA BERTHE



Imprévu pour le moins se mantenoit droit dans l'encolure agrémentée d'une berthe en forme, fermée par une boucle

### Le laquais sensé

Le duc de Richelieu, dans ses Mémoires, trace le portrait de Barjac, valet de chambre du cardinal de Leury (1653-1743) qu'il avait servi bien avant son élévation et dont il avait été le confident. Le public le savait et les personnages en place qui voulaient faire leur cour au puissant ministre ne rougissaient pas d'aller voir Barjac et de le traiter comme un seigneur. Il tenait un grand état de maison, et le cardinal, qui ne se gênait pas avec certains courtisans, disait quelquefois qu'à n'y a-t-il pas de laquais pour relever celui qui s'abaissait en sa présence.

Ce valet s'accoutuma si bien à être recherché que, sans devenir insolent et sans sortir de son état, il prit le ton d'un homme considérable et se mêlait des affaires de l'Etat, de finances et de places, comme un ministre et dans le même ton, parlant des opérations du cardinal à la première personne, et ne manquant jamais de dire: "Nous avons donné au duc d'Antin une telle commission. Le maréchal de Villars nous est venu voir ce matin... Hier à dîner, nous avions beaucoup de monde", et ainsi des autres manières, qu'il imitait de son maître.

Il fallait lui faire une espèce de cour, mais la faire d'une manière fine et adroite; une bassesse auprès de lui aurait été repoussée. Alors il devenait laquais pour relever celui qui s'abaissait en sa présence.

Un jour, un seigneur titré de la cour allait lui demander une grâce qu'il souhaitait bien ardemment; et passant, pour l'obtenir, les limites de cette délicatesse qu'il fallait avoir chez Barjac, le courtisan le traita avec des respects, des considérations et un ton de complaisance qui choqua Barjac. Le seigneur alla plus loin; il le pria de lui donner à dîner, et se plaça familièrement à sa droite, la première fois même qu'il allait le voir; et se répandant en éloges sur la vertu et les lumières de M. de Barjac, il lui attribuait les prospérités de la France.

Barjac, fatigué de ces démonstrations, se leva, détacha sa serviette de sa boutonnière, la place sous le bras, prend de son valet une assiette, sert le duc de la chaise du duc et pair et se met en devoir de le servir à table. Celui-ci, de son côté, se lève, et dit à M. de Barjac qu'il ne le permettra jamais, et Barjac lui répond que, "puisque un pair de France oubliait que qu'il était pour plaire à Barjac, Barjac ne devait pas l'oublier", ajoutant que M. le duc n'obtiendrait pas la grâce s'il refusait d'être servi par Barjac.

\*\*\*Les violettes ne font pas mal à côté des roses.

## La coquetterie de la convalescente

Le médecin a dit, l'air content: "Maintenant, la malade est en pleine convalescence, elle est autorisée à se lever, à se promener." Et vite, autour d'elle, la famille s'empresse de la parer et de parer le lit sur lequel elle doit, durant quelque temps encore, rester étendue.

On songe tout d'abord à se procurer quelques revers de drap, grâce auxquels on pourra avoir, pour les réceptions, un lit net, toujours frais, toujours coquet.

Pour cela, en employant des draps à revers mobiles que l'on boutonne au moment où l'on prépare la parure du lit. Ceux-ci sont en toile fine, en soie, embellis de tous les agréments habituels de la lingerie: dentelles, broderies, volants, plissés, jolis incrustations.

Toutes les catégories des garnitures luxueuses et compliquées sont admises pour ce rabat de drap, celui-ci ne devant servir que quelques heures et par conséquent ne risquant pas d'être froissé et de présenter un aspect défraîchi, lamentable.

Les petits vêtements que la coquetterie féminine jette sur les épaules sont charmants et variés. Ils peuvent être représentés par une pèlerine formant col en crêpe rose, bleu, vert, blanc, etc., rayé de nervures et amplifié du bas par un volant à gros plis en ruban. En avant, le col est fermé par un gros nœud.

Plus important est un petit vêtement en crêpe rose, bleu, blanc, vert, etc., qui couvre presque entièrement le buste; il est brodé au bas d'un double rang de pastilles d'une nuance un peu plus tendre que celle du collet-fichu. Ce collet est noué en haut et en bas.

Un gentil petit vêtement de satin vert d'eau, se croisant de côté sous un large revers en guipure noire. Les manches, courtes mais larges, sont incrustées au-dessus d'une pointe en guipure noire. Un gros nœud termine le corsage à la taille.

La chemise de nuit se fait généralement de même coloris que le petit vêtement. Elle est coquette et à l'actuellement les nuances d'une robe, avec son corsage ajusté et sa jupe longue. Celle-ci est en crêpe bleu, à manches en forme de fichu.

Des incrustations de guipure l'embellissent à l'encolure et au bas des manches. Les dentelles sont montées à clair par de riches jours.

Pour réchauffer les petites mains de la jolice convalescente, un manchon en mousseline de soie rose assortie à la chemise de nuit. Il est bouillonné et froncé, se terminant à chaque extrémité par une gracieuse colerette.

### La dame aux gardenias

Après Marguerite Gautier, la "dame aux camélias", après l'Odette de Marcel Proust, si entichée des catalogues, voici une "dame aux gardenias". C'est Jean Crawford, que je veux dire.

L'étoile si ravissante d'Hollywood a, en effet, une passion: elle adore les gardenias et pourtant — chose curieuse — ces fleurs délicates se fanent quand elles sont en contact avec sa personne.

Joan a toujours des gardenias dans son sac ou dans les poches de ses manteaux. Elle leur attribue un pouvoir bénéfique et elle est persuadée que l'homme "devient amoureux" dans sa vie amoureuse lui aussi les gardenias. Comme Joan Crawford est une fort jolie femme, tous les galans d'Hollywood désireux de "courir leur chance" ne se promènent plus qu'avec un gardenia à la boutonnière.

Mais la belle star n'a pas encore fait son choix "parmi tant d'amoureux empressés à lui plaire".

## Tous les Leblanc du pays héritiers

Où l'on attend un héritage de \$50,000,000 pour se le partager...

Deux vieillards, Isidore Leblanc, 81 ans, 7836 rue Saint-André et Nazaire Bouvier, 87 ans, 4586 rue Du La Roche, connaîtront leur sort vendredi, le 6 avril. Le juge Amédée Monet, saisi pour la première fois d'une instruction de ce genre, a décidé de prendre l'affaire en délibéré. Il s'agit tout bonnement d'une fortune de \$50,000,000 qu'aurait laissée Charles Leblanc-White, décédé à Philadelphie, il y a tout juste 118 ans. Me Ernest Bertrand, procureur de la Couronne, poursuit les inculpés en vertu de l'article 228, section 2 des Statuts révisés de Québec, pour avoir agi à titre de courtiers, sans permis, et avoir offert au public des "documents" constituant la preuve d'un intérêt dans une association de légataires ou d'héritiers.

Le 1er mars 1934, le sergent détective René Marsolais, de la Sureté provinciale se rendit au bureau de la "Succession Leblanc" au numéro 1586 rue De La Roche, et déclara à l'accusé Bouvier que sa femme, Annette Leblanc, désirait avoir sa part dans le magot laissé par l'aïeul de Philadelphie. On fit remplir une formule à l'officier qui dut déboursier \$2. On le pria ensuite d'attendre le retour de Philadelphie des deux accusés, en mai 1934, pour partager la fortune.

Le sergent détective Lucien Durocher visita aussi les bureaux de la succession et y eut la somme de \$2 pour son beau-frère, Bernard Leblanc, de Québec. Le détective, ami d'Elphège Leblanc, de Lachine, un autre inculpé à la succession, paya au second deux dollars pour ce dernier.

Mes Jean-Marie Pouliot et Eugène Lafontaine, procureurs de la défense, présentèrent une motion de non-lieu en prétendant que les accusés ont de bonne foi et n'ont jamais offert en vente des biens mobiliers. Ils ne peuvent être des courtiers et il se peut que l'héritage en question existe. Les inculpés sont des vieillards qui ne retiennent aucun honoraire pour leur travail dit-il. Les argentés données par les aspirants sont employées pour frais de bureau et le prochain voyage à Philadelphie.

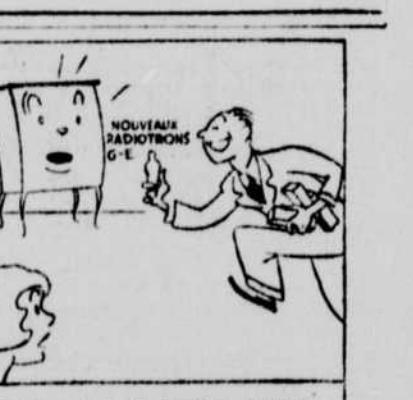
Me Ernest Bertrand revient à la charge et souligne le nombre de gens qui peuvent souscrire à pareille affaire. Les inculpés ont écrit à tous les Leblancs du pays. On ne peut s'imaginer les sommes qu'une telle organisation peut soutenir du public. Le fait d'exiger \$2 afin d'aider à retrouver ce fameux héritage, constitue un commerce de courtage, tel que défini par la loi.

Le tribunal décide de prendre la cause en délibéré.

CHAPEAUX EXCLUSIFS POUR DAMES ET FILLETES

Chez TÈRÈSE

1550, rue MacKay (entre rue Sherbrooke) Willbank 8626



TOUT LE MONDE AIME un radio à son doux. Et il est si facile de l'obtenir avec des Radiotrons G-E. Vendus par les meilleurs marchands.

CANADIAN GENERAL ELECTRIC Co., Limited N-146

Radiotrons GENERAL ELECTRIC

## LES RADIOTRONS RVC MARCONI

sont toujours de même qualité et même force et employés comme prototypes par les principaux fabricants de radios au Canada.

Lorsque vous achetez de nouvelles lampes pour votre radio demandez les véritables

## RADIOTRONS R V C MARCONI

A PRIX PLUS BAS QUE JAMAIS AUPARAVANT

## LA CUISINE

Pour 5 à 6 personnes: Salade d'été 1/2 tasse environ de au riz; 1 boîte de champignons; 2 ou 3 tomates moyennes; quelques petits pois; à volonté un peu de haricots verts et quelques carottes; 15 olives vertes ou noires; 1 œuf dur; quelques feuilles choisies, un peu vertes, de salade; 4 à 5 cuillères à bouche de sauce mayonnaise très relevée; sel, poivre, huile et vinaigre.

1. Laver le riz. Le faire cuire à feu doux, dans une casserole, avec un peu d'eau bouillante salée. Ajouter de l'eau au fur et à mesure de la cuisson (eau chaude), en remuant doucement le riz. Le riz doit être cuit juste à point et presque sec. Le retirer, le mettre un peu refroidir dans un récipient;

2. Faire cuire séparément les divers légumes choisis (pois, haricots, carottes) à l'eau bouillante salée. Les égoutter, les mettre de côté;

3. Après avoir mis les olives une heure dans de l'eau fraîche pour les dévaler, les "tourner" à la pointe du couteau pour ôter les noyaux, sans trop les déformer;

4. Essuyer les tomates. Les éplucher. Pour cela, les passer une minute à la flamme ou les plonger dans de l'eau en ébullition juste une minute également. Les couper ensuite en rondelles un peu épaisses, en les épéchant avec précaution;

5. Éplucher les champignons en séparant les têtes des queues. Les laver à l'eau légèrement vinaigrée (pour les empêcher de noircir) et les faire cuire dans une petite casserole avec quelques cuillères d'eau légèrement salée, pendant un quart d'heure. Les égoutter;

6. Avant que le riz ne soit tout à fait refroidi, l'assaisonner légèrement de sel, poivre, vinaigre et huile. Y ajouter les rondelles de tomates de dessus et dessous (pour ne réserver que les belles du milieu), les queues de champignons et les légumes divers coupés à volonté. Remuer le tout et dresser cette salade dans un saladier de cristal, en garnissant le tout de feuilles de salade;

7. Hacher l'œuf dur, un peu gros;

8. Sur le dessus de la salade au riz, étaler la mayonnaise, puis garnir avec les rondelles de tomates réservées, en intercalant avec les têtes de champignons (côté creux dessous), et les olives. Saupoudrer le tout d'œuf haché et servir.

### Comme au bon vieux temps

Il y a encore des amoureux au cœur romantique, mais ce sont, hélas! des vieillards. Ecoutez l'histoire de ce sexagénaire d'un petit village grec qui s'était épris d'une jeune femme, la belle Basilica.

Celle-ci ayant repoussé les avances de son prétendant à barbe grise, le vieillard n'hésita pas. Il sauta sur un fringant coursier et attendit dans la rue sa dulcinée rebelle. Il tenta sans succès une dernière fois de l'apitoyer. Comme elle lui résistait, il ne la tua pas, à l'imitation du héros du père Dumas, mais il l'empoigna par la taille et l'emporta en croupe. Puis il partit au grand galop. On n'a pas retrouvé le couple.

Peut-être la belle, touchée par cette passion juvénile, finira-t-elle par aimer son ravisseur sexagénaire.

## UN BEL ENSEMBLE



La blouse à rayures romaines de couleurs vives tranche agréablement sur l'unité sombre de la jupe et de la jaquette de ce très chic ensemble

## LA MODE

Souhaitons que bientôt la température soit assez clémente, le jour suffisamment ensoleillé, pour nous autoriser à porter les coquetteries printanières qui chaque jour naissent en même temps que les bourgeons. Elles sont si nombreuses, si gaies, si charmantes ces toilettes sur la plupart desquelles se retrouve un peu de génie créateur des grands couturiers; elles abondent en si ingénieux détails, en idées si originales et si neuves!

Pour les réaliser, joliment, le printemps nous offre tissus jeunes et colorés frais.

Parmi les étoffes en faveur Tissues et actuellement, voici des lainages angora, de gros lainages souples, des taffetas, des creusés, des damiers, des marocains, des mousselines à fleurs, du chiffon. Sur ces tissus, nous remarquons la grande vogue du rouge laque, du gris, du noir et blanc, du prune, du corintin, du vert olive, du marine et du bleu très pâle en passant par le bleu Saxe, bleu pervenche, bleu Delft.

\*\*\*La lalouise est une des formes de l'égoïsme dans l'amour.

\*\*\*Pouliot traite Goff comme un Visigoth.

RADIOTRONS MARCONI RVC SONT EN VENTE PARTOUT





# Spécialités plus en demande à New-York --- Relèvement des prix du blé à Chicago

## Potins et commentaires

Wall Street paraît vouloir se dépatir du calme léthargique des derniers temps aussi bien que de l'irrégularité persistante, si l'on en juge par la fermeté de la liste hier sur ce marché. La Bourse locale, de son côté, était aussi plus ferme et l'attention spéculative délaissait quelque peu les titres miniers pour s'occuper davantage des industriels. La tendance était aussi meilleure sur le marché de Londres hier, probablement à cause du lancement d'un emprunt de 150.000.000 de livres sterling, et il en était de même sur la Bourse de Paris, à la suite de la politique d'économie préconisée par Doumergue dans le but de sauver le franc de la dévaluation.

N'est-il pas admirable de voir la France lutter courageusement pour sauver sa devise, au moment même où il est de plus en plus question aux E.U. de procéder à une nouvelle dévaluation du dollar américain. La différence est simple. L'une a connu les dangers de l'inflation, tandis que l'autre ne semble s'en soucier guère.

Bien qu'il soit bon de prendre quelque peu ses profits dans les mines, il en est autrement des valeurs industrielles et il semble préférable d'attendre encore quelque peu en face des possibilités d'accentuation du mouvement de reprise actuelle.

La hausse dans les prix des automobiles ne paraît pas soulever l'enthousiasme des spéculateurs pour les moteurs, pour la bonne raison que le pouvoir d'achat potentiel des individus est à un niveau encore trop peu élevé pour stimuler fortement la vente.

L'augmentation de 1, 2 p.c. dans la production de l'énergie électrique outre-frontière durant la semaine dernière, comparativement au rendement de l'an dernier est une preuve que la situation économique s'améliore constamment aux E.U.

Il est question que les autorités de Wall Street fassent enquête sur les causes premières qui ont déclenché

## Bourse de MONTREAL

**Les gains l'emportent sur les pertes sur le marché local. — Hausse des alcools et des distilleries. — Gains allant jusqu'à 2 points. — Plusieurs titres miniers touchent de nouveaux sommets. — Plus de 346.808 actions échangées sur le Curb.**

Les leaders étaient plus fermes hier matin sur le marché local, mais l'attention spéculative paraissait encore portée sur les titres miniers. Sur le commencement de l'après-midi, la liste était plus calme qu'au début, mais cette hésitation fut plutôt passagère et sur la dernière heure, le gros des valeurs était ferme et à la clôture, la tendance du marché local était décidément meilleure.

Le total des ventes était plus élevé que la veille, en effet, il y eut 19.800 actions échangées sur le marché durant tout le cours de la séance d'hier, comparativement à 19.583 la veille.

Can. Car. après un gain initial de 1-4 pt à 7-14 se fixait à 7-12. Steel of Canada passait de 36 1-2 à 37. Nat. Steel Car était stationnaire à 14 1-2. Dom. Bridge était à 32 5-8. Les services publics étaient l'objet de peu de transactions et Montreal Power clôturait hier à 37 1-8. Les débiteurs étaient à 46. Bell Téléphone passait de 118 à 118 1-2. Brazilian après un gain initial de 1-8 pt à 11 1-4 se fixait à 11 5-8.

Les alcools étaient en vedette en fin de séance et les deux classes d'actions de Can. Ind. Alcohol étaient à la hausse, à cause des perspectives d'importants développements à l'assemblée spéciale qui aura lieu sous peu. Le stock A gagnait 2 pts à 16 1-4 et le stock B, 1 1-2 à 15 1-2.

La rumeur veut que Standard Oil Co. of N.Y. ait gagné environ \$1.00 par action en 1933, comparativement à seulement .01 cent en 1932. Espérons que le rapport annuel qui sera publié le mois prochain confirmera cet estimé. Entre temps ce stock pourrait bien escompter une telle augmentation dans les profits nets.

Nous sommes toujours d'opinion que le marché ne se relèvera fortement que lorsque Washington se sera prononcé définitivement sur le fameux bill de la spéculation.

## Nominations à la Sun Life Assurance

PLUSIEURS PROMOTIONS IMPORTANTES EFFETUEES DANS LE PERSONNEL

M. Arthur-B. Wood, président et directeur-général de la Sun Life Assurance Company of Canada, annonce plusieurs promotions importantes dans le personnel de la compagnie au siège social à Montréal ainsi qu'au bureau britannique à Londres, Angleterre.

M. J. J. Cooper, A.T.A., F.A.S., actuaire associé devient contrôleur; M. J. A. Clague, C.A., devient assistant-contrôleur et vérificateur en chef; M. R. A. Taylor, assistant-contrôleur; M. H. P. Thornhill, trésorier associé; M. J. W. Brown et G. R. Mackey, assistants-trésoriers; M. E. Laurence Earl est nommé assistant-secrétaire et surintendant des réclamations; et M. R. D. Taylor, B.A., LL.B., devient assistant-surintendant des réclamations.

M. M. A. Campbell, F.A.S., F.J. Cunningham, F.A.S., et A. A. Tounss, A.A.S., sont nommés assistants-actuaire.

M. J. A. McAllister, V.-B. Harris, C.-H. Heyl, G. T. Bryson, R.-C. Grant et M. Macaulay, inspecteurs d'agences, sont nommés assistants-surintendants, tandis que M. W. C. Macintosh, de Londres, Angleterre, devient inspecteur des agences du département britannique.

## CURB DE MONTREAL

Cours fournis par L. G. Beaudin & Co 14 Notre-Dame, Ouest

| Ventes           | Titres         | Quot.  | Haut    | Bas   | Ferm. |
|------------------|----------------|--------|---------|-------|-------|
| 1000             | Assoc. Brew.   | 104    | 104     | 104   | 104   |
| 50               | do priv.       | 90     | 90      | 90    | 90    |
| 1450             | Assoc. Oil     | 26     | 26      | 26    | 26    |
| 100              | do priv.       | 20     | 20      | 20    | 20    |
| 120              | B. A. Oil      | 144    | 144     | 144   | 144   |
| 25               | Can. Bridge    | 33     | 33      | 33    | 33    |
| 25               | do priv.       | 22     | 22      | 22    | 22    |
| 25               | Can. N. P. W.  | 100    | 100     | 100   | 100   |
| 125              | Can. Vickers   | 12     | 12      | 12    | 12    |
| 125              | Can. Ind. L.   | 12     | 12      | 12    | 12    |
| 75               | Champ Oil      | 72     | 72      | 72    | 72    |
| 200              | Com. Alcohol   | 35     | 35      | 35    | 35    |
| 150              | Ind. L.        | 12     | 12      | 12    | 12    |
| 70               | Dom. Engin.    | 25     | 25      | 25    | 25    |
| 30               | Dom. Stores    | 21     | 21      | 21    | 21    |
| 5                | Dom. Tar       | 53     | 53      | 53    | 53    |
| 190              | Home Oil       | 140    | 140     | 140   | 140   |
| 812              | Imp. Oil       | 118    | 118     | 118   | 118   |
| 2200             | Imp. Tobacco   | 118    | 118     | 118   | 118   |
| 955              | Int. Petrol.   | 24     | 24      | 24    | 24    |
| 1250             | do B           | 12     | 12      | 12    | 12    |
| 125              | Melchers       | 12     | 12      | 12    | 12    |
| 60               | do B           | 8      | 8       | 8     | 8     |
| 440              | Mitchell       | 62     | 62      | 62    | 62    |
| 19               | do priv.       | 50     | 50      | 50    | 50    |
| 50               | Pow. Corp      | 75     | 75      | 75    | 75    |
| 110              | Regent         | 48     | 48      | 48    | 48    |
| 10               | Superior       | 25     | 25      | 25    | 25    |
| 54               | So. C. P. W.   | 83     | 83      | 83    | 83    |
| 20               | Thrift St. W.  | 23     | 23      | 23    | 23    |
| 150              | United Dist.   | 44     | 44      | 44    | 44    |
| 380              | Walker         | 44     | 44      | 44    | 44    |
| 2535             | Walker, Brw    | 8.30   | 8.40    | 7.95  | 7.95  |
| 100              | Barry-H.       | 181    | 181     | 181   | 181   |
| 500              | Base Metals    | 1.75   | 1.75    | 1.75  | 1.75  |
| 2500             | Br. Ind. L.    | 35     | 35      | 35    | 35    |
| 600              | B. R. X. Mines | 92     | 92      | 92    | 92    |
| 1050             | Bulolo         | 30.25  | 31.00   | 30.25 | 31.00 |
| 2240             | Cartier        | 57     | 57      | 57    | 57    |
| 1050             | Lake Shore     | 51.00  | 54.25   | 52.75 | 54.25 |
| 8500             | Lebel          | 21     | 22.25   | 21    | 22.25 |
| 20               | McIntyre       | 41.25  | 42.65   | 41.25 | 42.65 |
| 15000            | Read-Authier   | 1.03   | 1.14    | 1.02  | 1.14  |
| 11900            | Siscoe         | 1.10   | 1.10    | 1.09  | 1.10  |
| 12500            | Greene         | 1.10   | 1.10    | 1.09  | 1.10  |
| 14500            | Sullivan       | 49     | 50.5    | 49    | 50.5  |
| 2500             | Teck-Hughes    | 1.35   | 1.40    | 1.35  | 1.40  |
| 1500             | Wayside        | 1.10   | 1.10    | 1.05  | 1.10  |
| 200              | Wayside        | 45     | 45      | 45    | 45    |
| 450              | Wright         | 10.25  | 10.25   | 10.05 | 10.15 |
| 510              | Brew & Dist.   | 2.25   | 2.50    | 2.25  | 2.50  |
| 85               | Brew Co.       | 88     | 88      | 88    | 88    |
| 220              | do priv.       | 214    | 214     | 214   | 214   |
| 85               | Can. Malt      | 312    | 312     | 312   | 312   |
| 115              | Can. Pulp      | 112    | 112     | 112   | 112   |
| 185              | Ford A.        | 228    | 228     | 228   | 228   |
| 29               | Gen. St. W. W. | 24     | 24      | 24    | 24    |
| 225              | Prior Iron     | 20     | 20      | 20    | 20    |
| 225              | do priv.       | 20     | 20      | 20    | 20    |
| 7000             | Brown-Hill     | 0.48   | 0.48    | 0.48  | 0.48  |
| 200              | Can. Kirk.     | 178    | 178     | 178   | 178   |
| 300              | Cent. Pat.     | 77     | 77      | 76    | 76    |
| 200              | Chibougamu     | 12.5   | 12.5    | 12.5  | 12.5  |
| 105150           | Duparquet      | 0.72   | 1.25    | 0.75  | 1.10  |
| 700              | Howey G.       | 1.25   | 1.25    | 1.25  | 1.25  |
| 350              | Kirkland L.    | 2.75   | 3.00    | 2.70  | 2.93  |
| 500              | Macassa        | 0.74   | 0.74    | 0.74  | 0.74  |
| 600              | Moffatt Hall.  | 0.74   | 0.74    | 0.74  | 0.74  |
| 25375            | Parkhill       | 3.53   | 3.53    | 3.53  | 3.53  |
| 1400             | San. Ant.      | 1.12   | 1.12    | 1.12  | 1.12  |
| 1250             | Sherritt-Gor.  | 1.12   | 1.22    | 1.12  | 1.19  |
| 6450             | Sudacoda       | 2.4    | 2.4     | 2.4   | 2.4   |
| 200              | Vendite        | 3.12   | 3.12    | 3.12  | 3.12  |
| 1000             | Thomp. Can.    | 55     | 55      | 55    | 55    |
| Total des ventes |                |        |         |       |       |
| Hier             | 246,808        | 15,993 | 230,815 |       |       |
| La veille        | 261,380        | 12,378 | 235,002 |       |       |

## CURB DE NEW-YORK

Cours fournis par Geo. F. R. & Co 210 Notre-Dame, Ouest

| Ventes             | Titres | Quot. | Haut | Bas | Ferm. |
|--------------------|--------|-------|------|-----|-------|
| Alum. Co. Am.      | 150    | 72    | 72   | 72  | 72    |
| Alum. Co. B. C.    | 20     | 20    | 20   | 20  | 20    |
| Am. Sup. Pow.      | 3      | 3     | 3    | 3   | 3     |
| Atlas Corp.        | 124    | 124   | 124  | 124 | 124   |
| Braz. T. L.        | 114    | 114   | 114  | 114 | 114   |
| Can. Ind. Al. A.   | 16     | 16    | 16   | 16  | 16    |
| Can. Marc. W.      | 54     | 54    | 54   | 54  | 54    |
| Card. Serv.        | 5      | 5     | 5    | 5   | 5     |
| Cord Corp.         | 174    | 174   | 174  | 174 | 174   |
| Eric. Bond & Share | 45     | 45    | 45   | 45  | 45    |
| Hiram Walker       | 45     | 45    | 45   | 45  | 45    |
| Imp. of Can.       | 14     | 14    | 14   | 14  | 14    |
| Ind. of Can.       | 14     | 14    | 14   | 14  | 14    |
| Pennrod            | 3      | 3     | 3    | 3   | 3     |
| Swift & Co.        | 174    | 174   | 174  | 174 | 174   |
| Teck. Hugs         | 174    | 174   | 174  | 174 | 174   |
| Un. Int. & P. A.   | 3      | 3     | 3    | 3   | 3     |

## Moyenne des obligations à New-York

(Droits Réservés, 1934, Standard Statistics Co.)

| 501m. 201m. 201m. 60          | 501m. 201m. 201m. 60 |
|-------------------------------|----------------------|
| Ferm. hier                    | 85.15 86.4 88.7 85.6 |
| 11 y a 1 semaine              | 81.0 82.2 83.3 85.1  |
| 11 y a 2 mois                 | 80.8 85.6 87.1 84.8  |
| 11 y a 3 mois                 | 79.1 86.6 86.6 84.2  |
| 11 y a 1 an                   | 59.6 71.8 74.2 65.8  |
| 11 y a 2 ans                  | 64.9 65.9 73.9 70.1  |
| 11 y a 3 ans                  | 65.5 66.5 70.8 66.2  |
| Haut (1934)                   | 81.3 87.8 88.7 85.4  |
| Bas (1931)                    | 72.9 74.1 75.2 74.8  |
| Haut (1933)                   | 77.2 77.2 77.2 77.2  |
| Bas (1932)                    | 58.3 57.0 74.1 63.6  |
| Haut (1932)                   | 71.3 78.0 86.2 87.2  |
| Bas (1932)                    | 52.2 47.6 70.9 57.5  |
| Moyenne de 1924 égale 100     |                      |
| (x) = Nouvelle hausse de 1934 |                      |

## Moyenne des stocks à New-York

(Droits Réservés, 1934, Standard Statistics Co.)

| 501m. 201m. 201m. 60      | 501m. 201m. 201m. 60    |
|---------------------------|-------------------------|
| Ferm. hier                | 91.9 90.3 74.9 86.2     |
| 11 y a 1 semaine          | 94.9 90.9 77.9 84.2     |
| 11 y a 2 mois             | 92.2 83.1 75.1 82.0     |
| 11 y a 3 mois             | 99.1 90.5 78.1 87.9     |
| 11 y a 1 an               | 127.2 92.4 106.7 122.1  |
| 11 y a 2 ans              | 127.2 124.4 106.7 122.1 |
| Haut (1934)               | 102.1 102.1 102.1 102.1 |
| Bas (1931)                | 89.1 87.8 64.2 77.3     |
| Haut (1933)               | 102.1 102.1 102.1 102.1 |
| Bas (1932)                | 102.1 102.1 102.1 102.1 |
| Haut (1932)               | 102.1 102.1 102.1 102.1 |
| Bas (1932)                | 102.1 102.1 102.1 102.1 |
| Moyenne de 1924 égale 100 |                         |

## Balance du trésor aux E.-U.

Washington, 5. — Les arrivages de l'étranger ont été inférieurs de \$19,400,148.30, les dépenses de \$26,904,252.50, balance de \$4,209,366.811.45.

## Bourse de NEW-YORK

**Les leaders sont calmes à Wall Street, mais les titres bas cotés sont plus fermes. — La reprise du blé bien vue. — Vogue des spécialités. — R. H. Macy dégringole de 3 points. — Titres de l'acier hésitants. — 1.560.000 actions échangées environ.**

New-York, 5. — Les stocks se comportaient mieux hier matin sur le marché de New-York mais cette belle tenue de la liste ne tardait pas à faire place à une nouvelle irrégularité des stocks à mesure que la séance avançait et sur le milieu du jour les pertes des grains paraissaient également livrées. Sur le commencement de l'après-midi, la liste paraissait vouloir s'affermir de nouveau, mais sur la dernière heure de la séance d'hier, les leaders étaient plutôt calmes et en fermeture, la liste était pratiquement en changement.

Les ventes étaient moins nombreuses que la veille, en effet, il y eut 1,560,000 actions échangées sur ce marché hier, comparativement à 1,330,000 la veille.

La hausse de 1-4 et par boisseau par le blé a été un excellent facteur qui influa favorablement sur la liste peu de temps avant la clôture. L'annonce du lancement d'une nouvelle émission d'obligations du gouvernement, portant intérêt à 5-14 p.c. a été bien vue.

Les leaders des principaux groupes étaient véritablement stationnaires en fin de séance. Seuls les titres bas cotés paraissaient être les favoris des spéculateurs.

Warner Brothers, Paramount, Am. Radiator and Mong. Ward étaient passablement en demande dans cette dernière catégorie.

Les spéculateurs paraissent moins enclins à transiger qu'antérieurement et ils semblent effectuer leurs achats qu'après un choix judicieux. Les spécialités paraissent les plus en demande, bien que les échanges soient repartis dans tous les groupes. L'affermissement de plus de 1 centin par boisseau par le blé est bien vu, de même que le meilleur ton manifesté sur le marché des obligations.

Les stocks canadiens avaient plutôt une tendance mixte à Wall Street hier et McIntyre et Nickel accusaient de légers reculs, tandis que le C.P.R. et Dome étaient fermes.

Les ferroviaires américains se comportaient mieux cependant, de même que les moteurs et les titres d'alcool. Par contre, les services publics continuaient d'être irrégulièrement à la baisse. L'activité dans le groupe des cuivres est due au fait que l'on est à la révision du code de la N.R.A. concernant le métal rouge.

Les titres de l'acier hésitaient à cause du rapport de Iron Age laissant entendre que les récentes hausses dans les prix ne se feraient sentir que durant le troisième trimestre. R. H. Macy attirait l'attention en fermeture en glissant de 3 points à un nouveau bas pour l'année.

Les activités étaient plus nombreuses sur le marché du Curb de cette ville hier et elles embrassaient tous les groupes.

## Notre dollar revient au pair à New-York

LA LIVRE STERLING ET LE FRANC FRANÇAIS S'AVILISSENT DE LEUR COTE

N. Y., 5. — La livre sterling débutait à \$5.18 avec des offres d'une fraction plus basse; elle cotait en fermeture mardi \$5.18 et hier elle fermait à \$5.16 1-4 soit une baisse de 1 3-4 ct.

Le dollar canadien à l'ouverture hier avait baissé d'un trente-deuxième à 100 3-32 et il cotait en fermeture le pair.

Le franc français avait baissé d'un point à 6.60 cents et en fermeture il cotait .01 1-2 et plus bas 6.59 1-2 ct.

Paris, 5. — Le dollar américain baissait de 4 centimes à la fermeture à 15.125 francs (6.665 cents au franc) comparativement à la fermeture de mardi à 15.125 francs (6.583).

Londres, 5. — Le dollar américain baissait de 1-4 cent à \$5.17 1-4 par rapport à la livre sterling, après avoir atteint \$5.19 1-2. C'est le plus bas taux depuis novembre.

## MARCHE DES CHANGES

Cours fournis par Le bureau-chef de la Banque canadienne Nationale

| Service des relations étrangères | Cours des changes entre Banques |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Cable Monnaie New-York           | Montréal                        |
| New-York                         | 1-3250                          |
| Belle                            | 1-3250                          |
| Angleterre                       | 1-3250                          |
| France                           | 1-3250                          |
| Belgique                         | 1-3250                          |
| Italie                           | 1-3250                          |
| Espagne                          | 1-3250                          |
| Portugal                         | 1-3250                          |
| Grèce                            | 1-3250                          |
| Autriche                         | 1-3250                          |
| Allemagne                        | 1-3250                          |
| Danemark                         | 1-3250                          |
| Inde                             | 1-3250                          |
| Indonésie                        | 1-3250                          |
| Malaisie                         | 1-3250                          |
| Philippines                      | 1-3250                          |
| Siam                             | 1-3250                          |
| Thaïlande                        | 1-3250                          |
| Tonkin                           | 1-3250                          |
| Yunnan                           | 1-3250                          |

## Commerce de détail meilleur en Ontario

ACTUELLEMENT QUE DURANT L'AN DERNIER A PAIREILLE DATE

Faisant remarquer que pour la première fois depuis le commencement de la dépression, la baisse dans le commerce canadien a été décidément arrêtée au mois d'avril 1933 et le tableau de dix mois depuis cette date montre que les exportations se sont élevées 25% plus vite qu'elles n'ont baissé dans la période précédente bien que les importations ne se soient élevées que la moitié plus vite qu'elles ne sont tombées.

A. E. Ames & Co Ltd dans leur lettre d'avril trouve des suggestions encourageantes dans le bilan du commerce.

"Ceci prouve qu'il n'y a aucun doute que cette nouvelle hausse apportera une plus grande production et plus d'ouvrage au Canada mais aussi l'amélioration dans nos finances publiques. Les raisons d'une telle espérance apparaissent immédiatement à tout observateur de l'histoire économique du Canada. Comme dans le cas d'autres pays ayant de grandes ressources non utilisées, notre développement a subi deux influences importantes. D'abord l'empêchement placé au-dessus du développement de ces ressources naturelles et de la mise en production de ces industries et deuxièmement par l'inflation du capital étranger attiré par l'opportunité de faire des placements avantageux. Comme résultat le Canada a été capable de produire

de nouvelles matières telles que les grains, les mines et les produits forestiers, non seulement de faire face à ses propres besoins mais à cause des avantages naturels de faire compétition en aidant les autres pays.

## Assemblée annuelle

L'Assemblée annuelle de Canadian Consolidated Felt Co. Ltd aura lieu le 24 avril à 3 h. de l'après-midi au numéro 4

## BOURSE DE NEW-YORK

Fournie par  
Jenks, Gwynne & Co.  
4 rue Notre-Dame, Ouest

| Ventes    | Stocks                 | Ouv.    | Haut    | Bas     | Deriv. | Chang. | net     | Fermeture | offre dem. |
|-----------|------------------------|---------|---------|---------|--------|--------|---------|-----------|------------|
| <b>A—</b> |                        |         |         |         |        |        |         |           |            |
| 2800      | Adams Express          | 95 1/2  | 96      | 94 1/2  | 10     | 1/2    | 95 1/2  | 95 1/2    | 95 1/2     |
| 800       | Air Reduction          | 98 1/2  | 99 1/2  | 97 1/2  | 10     | 1/2    | 98 1/2  | 98 1/2    | 98 1/2     |
| 4500      | Allied Chemical        | 101 1/2 | 102 1/2 | 100 1/2 | 10 1/2 | 1/2    | 101 1/2 | 101 1/2   | 101 1/2    |
| 1000      | Allis-Chalmers         | 19 1/2  | 20      | 19 1/2  | 1/2    | 1/2    | 19 1/2  | 19 1/2    | 19 1/2     |
| 5000      | Amrad Corp.            | 27 1/2  | 28 1/2  | 26 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 27 1/2  | 27 1/2    | 27 1/2     |
| 1000      | Am. Agr. Chem. of Del. | 27 1/2  | 28 1/2  | 26 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 27 1/2  | 27 1/2    | 27 1/2     |
| 1000      | Am. Beet Sugar         | 11 1/2  | 12 1/2  | 10 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 11 1/2  | 11 1/2    | 11 1/2     |
| 4800      | Am. Brake Shoe         | 100 1/2 | 101 1/2 | 98 1/2  | 10 1/2 | 1/2    | 100 1/2 | 100 1/2   | 100 1/2    |
| 5000      | Am. Can.               | 28 1/2  | 29 1/2  | 27 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 28 1/2  | 28 1/2    | 28 1/2     |
| 800       | Am. Car and F.         | 100 1/2 | 101 1/2 | 98 1/2  | 10 1/2 | 1/2    | 100 1/2 | 100 1/2   | 100 1/2    |
| 200       | Am. Chiclé             | 100 1/2 | 101 1/2 | 98 1/2  | 10 1/2 | 1/2    | 100 1/2 | 100 1/2   | 100 1/2    |
| 400       | Am. Col. Alum.         | 100 1/2 | 101 1/2 | 98 1/2  | 10 1/2 | 1/2    | 100 1/2 | 100 1/2   | 100 1/2    |
| 1100      | Am. and Fan. Power     | 100 1/2 | 101 1/2 | 98 1/2  | 10 1/2 | 1/2    | 100 1/2 | 100 1/2   | 100 1/2    |
| 1000      | Am. Home Products      | 32 1/2  | 33 1/2  | 31 1/2  | 3 1/2  | 1/2    | 32 1/2  | 32 1/2    | 32 1/2     |
| 1000      | Am. Inter. Com.        | 9 1/2   | 10 1/2  | 8 1/2   | 1 1/2  | 1/2    | 9 1/2   | 9 1/2     | 9 1/2      |
| 1200      | Am. Ice                | 9 1/2   | 10 1/2  | 8 1/2   | 1 1/2  | 1/2    | 9 1/2   | 9 1/2     | 9 1/2      |
| 200       | Am. Locomotive         | 31 1/2  | 32 1/2  | 30 1/2  | 3 1/2  | 1/2    | 31 1/2  | 31 1/2    | 31 1/2     |
| 200       | Am. Mach. and Found.   | 16 1/2  | 17 1/2  | 15 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 16 1/2  | 16 1/2    | 16 1/2     |
| 200       | Am. Metals             | 24 1/2  | 25 1/2  | 23 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 24 1/2  | 24 1/2    | 24 1/2     |
| 80        | Am. News               | 10 1/2  | 11 1/2  | 9 1/2   | 1 1/2  | 1/2    | 10 1/2  | 10 1/2    | 10 1/2     |
| 1000      | Am. Power Alum.        | 100 1/2 | 101 1/2 | 98 1/2  | 10 1/2 | 1/2    | 100 1/2 | 100 1/2   | 100 1/2    |
| 2800      | Am. Radiator           | 12 1/2  | 13 1/2  | 11 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 12 1/2  | 12 1/2    | 12 1/2     |
| 2400      | Am. Rolling Mills      | 24 1/2  | 25 1/2  | 23 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 24 1/2  | 24 1/2    | 24 1/2     |
| 4800      | Am. Smelt. Co.         | 40 1/2  | 41 1/2  | 39 1/2  | 4 1/2  | 1/2    | 40 1/2  | 40 1/2    | 40 1/2     |
| 400       | Am. Steel Foundries    | 21 1/2  | 22 1/2  | 20 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 21 1/2  | 21 1/2    | 21 1/2     |
| 400       | Am. Sugar              | 9 1/2   | 10 1/2  | 8 1/2   | 1 1/2  | 1/2    | 9 1/2   | 9 1/2     | 9 1/2      |
| 400       | Am. Sumatra            | 120 1/2 | 121 1/2 | 119 1/2 | 12 1/2 | 1/2    | 120 1/2 | 120 1/2   | 120 1/2    |
| 400       | Am. T. and T.          | 67 1/2  | 68 1/2  | 66 1/2  | 6 1/2  | 1/2    | 67 1/2  | 67 1/2    | 67 1/2     |
| 600       | Am. Tobacco            | 67 1/2  | 68 1/2  | 66 1/2  | 6 1/2  | 1/2    | 67 1/2  | 67 1/2    | 67 1/2     |
| 1700      | Do B.                  | 68 1/2  | 69 1/2  | 67 1/2  | 6 1/2  | 1/2    | 68 1/2  | 68 1/2    | 68 1/2     |
| 1000      | Am. Wat. Works         | 14 1/2  | 15 1/2  | 13 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 14 1/2  | 14 1/2    | 14 1/2     |
| 400       | Am. Woolen             | 14 1/2  | 15 1/2  | 13 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 14 1/2  | 14 1/2    | 14 1/2     |
| 400       | Do Z.                  | 7 1/2   | 8 1/2   | 6 1/2   | 1 1/2  | 1/2    | 7 1/2   | 7 1/2     | 7 1/2      |
| 300       | Am. Zinc               | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 1200      | Am. Zinc Cop.          | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 400       | Anchor Cap. Corp.      | 20 1/2  | 21 1/2  | 19 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 20 1/2  | 20 1/2    | 20 1/2     |
| 2800      | Armour                 | 20 1/2  | 21 1/2  | 19 1/2  | 2 1/2  | 1/2    | 20 1/2  | 20 1/2    | 20 1/2     |
| 100       | Asac                   | 2       | 2       | 2       | 2      | 2      | 2       | 2         | 2          |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 15 1/2  | 16 1/2  | 14 1/2  | 1 1/2  | 1/2    | 15 1/2  | 15 1/2    | 15 1/2     |
| 2200      | Assoc. Dry Goods       | 1       |         |         |        |        |         |           |            |

Le Can. National a de nouveaux wagons

DESTINES AU TRANSPORT DES VOITURES AUTOMOBILES

Montréal, 5. — Le changement de la ligne des automobiles a contribué en quelque sorte à l'emploi d'ouvriers par le Canadien National pour la fabrication de nouveaux wagons pour le transport de ces véhicules à moteur d'une forme plus longue et plus mince. Au cours de l'année dernière l'on dut agrandir les ouvertures des wagons de 10 pds à 12 pds afin de permettre le chargement. Le travail de réparation et de construction des nouveaux wagons a été fait dans les usines du Canadien National et à meilleur compte que s'il eût été fait en dehors.

Au cours de l'année dernière plus de 500 wagons ont vu leurs ouvertures porter à deux pieds de plus larges. Les wagons qui ne purent être convertis pour le transport des automobiles furent réparés et servirent au transport de marchandises et du grain.

Ces travaux de réparation faits dans les usines du Canadien National ont permis au travail à un grand nombre d'employés qui autrement seraient demeurés oisifs.

Hargreaves accuse une perte de \$1,247

COMPARATIF A UNE PERTE DE \$8,776 EN 1932 — LE PROFIT S'ÉLEVAIT À \$1,243

Bien que le profit d'opération s'élevât à \$1,243 et que, en outre, revenu et chiffre de \$2,070, Hargreaves Ltd. pour l'année 1933 accuse une perte de 1,427 comparativement à une perte de \$8,776 en 1932.

Les coûts d'opération s'élevaient à \$3,395, ce montant doit être soustrait des ventes brutes au montant de \$4,388. Les dépenses générales et les dépenses d'administration se chiffraient à \$5,834 et les réserves pour la dépréciation et la déduction à \$3,021. Un déficit sur la vente des actions de l'Imperial, compensé largement par le

RENDREMENT DES VALEURS

Cours journaliers par FORGET & FORGET 40-51 St-Jacques, Ouest

Taux Prix Rech.

Bell Tel. .... 6.00 118 1/2 600

B. A. Oil ..... 5.00 118 1/2 600

B. C. Power "A" ..... 2.00 29 517

Bulld. Prod. "A" ..... 1.00 32 517

Can. Hydro Elec. priv. .... 6.00 72 1/2 600

Can. Converters ..... 2.00 42 416

Can. Ry. priv. .... 2.00 42 416

Can. Hydro Elec. priv. .... 6.00 72 1/2 600

Can. Mailing ..... 1.50 32 459

Dom. Bridge ..... 2.00 33 4 621

Dom. Glass ..... 2.00 33 4 621

Do. priv. .... 2.00 125 569

Dom. Textile ..... 1.00 80 569

Permian ..... 2.00 120 569

Goodyear priv. .... 2.00 110 526

Hollinger ..... 6.00 180 242

Imp. Cigarette priv. .... 2.00 120 569

Imp. Tobacco ..... 2.00 118 1/2 444

Int. Pete ..... 1.12 24 467

Quebec Ry. priv. .... 2.00 120 569

Mont. C. Cottons priv. .... 7.00 85 500

Mont. L. H. & P. .... 1.50 37 464

Mont. Brew. .... 2.00 118 1/2 444

Do. priv. .... 1.75 33 4 518

Ontario Ry. .... 8.00 262 526

Quebec Ry. priv. .... 2.00 120 569

Ottawa L. H. & P. .... 6.00 80 667

Page Hersey ..... 2.00 74 4 621

Permian ..... 2.00 120 569

Do. priv. .... 6.00 80 667

Power Corp. priv. .... 6.00 80 667

Quebec Ry. priv. .... 2.00 120 569

Shawinigan ..... 2.00 118 1/2 444

South. Can. Power ..... 8.00 15 533

Do. priv. .... 6.00 80 667

Steel of Canada ..... 2.00 120 569

Do. priv. .... 1.75 37 467

Tuckett Tobacco priv. .... 6.00 120 569

Canada ..... 10.00 114 1/2 600

Commerce ..... 8.00 494 494

Nicola ..... 12.00 263 456

Nouvelle-Ecosse ..... 8.00 163 494

Royale ..... 10.00 200 506

Mines:

Lake Shore Mines ..... \$2.00 545 552

Truck-Hughes ..... 60 745 552

Wright-Hargreaves ..... 20 103 552

McIntyre-Forcump ..... 1.75 1900 297

Dome Mines ..... 1.00 4000 250

Pioneer Mining ..... 60 260 494

Siscoe Gold Mines ..... 12 260 462

MARCHE DE VANCOUVER

Comme par les jours passés le Nicola Gold fut en grande demande à Vancouver et le marché en général fut très actif. Le marché en général fut très actif.

R.C. Silver ..... 1.00

Big Missouri ..... 14.85 14.75 14.80

Nicola ..... 1.04 1.08 1.08

Noble Pipe ..... 1.34 1.34 1.34

Pioneer R.C. .... 18.85 18.75 18.75

Pioneer Gold ..... 1.00 1.00 1.00

Reno ..... 1.14 1.14 1.14

Waverley Tangier ..... 1.04 1.04 1.04

## BOURSE DE MONTREAL

Fournis par  
**Garneau & Ostiguy**  
Edifice Aldred, Place d'Armes

| Ventes                                  | Stocks | Ouv.  | Haut  | Gas   | Dern. Ch. g. | Permettre  |
|-----------------------------------------|--------|-------|-------|-------|--------------|------------|
|                                         |        |       |       |       | vente net    | offre dep. |
| Agnew-Sarnass                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 7 1/2      |
| Alberta Grain                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 3 1/2      |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2          |
| Anal. Electric                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Bathurst                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Bawlt Grain priv.                       | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Bell Telephone                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 118        |
| Bradlian                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 118        |
| B. C. Power                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| B. C. Power                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Do B.                                   | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Brack Silk                              | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Bldg. Products                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Can. Bronze                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Can. Car                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 2 1/2      |
| Can. Celanese                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Cement                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Cottons                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Forgings A                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Gen. Electric priv.                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Hico-BI priv.                      | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Ind. Alcohol                       | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do B.                                   | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Kite                               | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Pac. Ry.                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Can. Steamship priv.                    | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Cockshutt Flow                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Com. Shipping                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Dom. Bridge                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Dom. Coal priv.                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Dom. Glass                              | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Dom. Steel and Coal B                   | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Dom. Textile                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Dryden                                  | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Eastern Beries                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Edmonton Ry.                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do Vot. Trust                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Foundation Co.                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Gen. Steel Ware                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Gund                                    | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Gypsum                                  | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Hamilton Bridge                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Hollinger                               | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Howard Smith                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Int. Nickel                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Int. Power                              | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Lake of the Woods                       | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Massey-Harris                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| McClelland & Co.                        | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Mont. Cottons                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Mont. Telegraph                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Mont. Tramways                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Nat. Breweries                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Nat. Steel Car                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Ogilvie                                 | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Ont. Steel                              | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Ottawa Power                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Pennans                                 | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Power Corp.                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Quebec Power                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Shawinigan                              | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Sher. Williams                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Simon and Sons                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| So. Can. Power                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| St. Law. Corp.                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| St. Law. Flour priv.                    | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| St. Law. Paper priv.                    | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Steel of Canada                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Tuckett priv.                           | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Viau Biscuit                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Wabasso                                 | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Western Grocers                         | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Do priv.                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Winn. Electric                          | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| HANQUE                                  | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Camdenline                              | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Commerce                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Montreal                                | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Nova Scotia                             | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Quebec                                  | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Toronto                                 | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| OBLIGATIONS—                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| McNish Debn.                            | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Mont. Power Debn.                       | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |
| Total des ventes, hier: 19,823 actions. | .....  | ..... | ..... | ..... | .....        | 12 1/2     |

|                                  |                                         |
|----------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Bourse de Paris</b>           | 52 centimes; les échanges sur Lon-      |
| rentes trois pour cent, 66 fr    | dres, 78 fr 50 centimes, le dollar amé- |
| times; les emprunts 4 1-2, 79 fr | ricain total 15 fr 15 1-4 centimes.     |

## Une information financière complète

● L'année 1934 a débuté sous d'heureux auspices. Partout, les affaires sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis 1929. L'industrie, le commerce et la finance reprennent pour le lecteur une importance qu'ils avaient forcément perdue. Le "Canada" l'a compris et a décidé de donner désormais une attention toute spéciale à son information financière.

● Dorénavant, nos lecteurs pourront trouver chaque matin dans nos pages toute la documentation, la nouvelle, les tableaux et les statistiques dont ils ont besoin dans la conduite de leurs affaires. Des articles clairs et au point, des conseils inspirés de l'actualité leur seront aussi d'un précieux secours.

## Annoncez dans le CANADA

**"Le seul grand quotidien français d'information  
publié le matin à Montréal"**

Ses pages financières                      Sa page féminine  
Ses pages sportives                      Sa page de rédaction

Ses pages financières                      Sa page féminine  
Ses pages sportives                      Sa page de rédaction

Ses nouvelles du monde entier!

**quelques minutes**